

Les remèdes préconisés peuvent incontestablement amener une amélioration, mais ils ne résolvent pas le problème qui est insoluble d'ailleurs.

Pour que les moyens préconisés soient efficaces, il faudrait réunir diverses conditions préalables. Entre autres : un gouvernement stable - homogène et indépendant de tous les intérêts - le gouvernement de plus devrait posséder une compétence infaillible.

La première condition serait donc la disparition des féodalités capitalistes qui empêchent toute action indépendante du gouvernement. Or dans l'esprit de l'auteur, il ne peut être question d'en venir là.

Pour un petit pays industriel comme la Belgique, étroitement dépendant du commerce international, les moyens d'action sont très limités. Nous avons eu un essai de politique conjoncturelle, avec VAN ZEEELAND et DE MAN, elle fut soutenue par les banques tant qu'elles y avaient intérêt et puis après ce fut l'échec lamentable.

Toutes les conditions de succès étant réunies d'ailleurs, la politique de conjoncture dans le cadre capitaliste ne peut réussir que momentanément car elle se heurte dans le pays, aux intérêts privés qui doivent finir par l'emporter; et à l'étranger, aux intérêts internationaux qui aboutissent soit à des tensions politiques et à la guerre, soit à l'abandon de la politique de conjoncture.

Disons pour terminer que l'auteur a oublié de décrire la seule politique de conjoncture qui a fait ses preuves, celle de l'U.R.S.S. parce que là, les conditions de réussite sont réunies, mais cet exemple là, le C.C.I. préfère qu'on n'en parle pas.



et le résultat de ce fait, différence de 1.5 g

les deux

1930

1940

Le nombre de comptes CCP au 31.12.35  
était de 554.315 ce qui fait une moyenne  
de 30.000 par compte.

Il serait à mon avis absolument  
injuste et peu populaire d'allouer un inté-  
rêt de dépôt dépassant un certain  
montant, 50.000 fr par ex comme le  
proposé F. La seule considération d'encours  
des dépôts aux banques ne le justifie pas.

Rappelons que la Caisse d'Épargne  
accorde un intérêt de 3% sur les <sup>montants jusqu'à</sup> 30.000 fr  
et au delà de 20.000 fr de —

C d'E à partir 10/7

30000

30 000 - 10000

+ 100 000

39  
1,50

0,50.

C.C.P

N<sup>o</sup>  
447.217

31.12.39  
3.167

N<sup>o</sup>  
554.315

31.12.45  
16.524

Banques.

à vue d - 1 m.

10.386

30.433

à 1 m.

1.221

1.917

Carnets de dépôts

966

3.263

Secours financiers.

580.

1.025

B. S. G.  
B. B. I.  
K. B.

30/09/45

13.155

463.767

- 20.882.

36.638

Compte d'Epargne.

(milliers)

31.12.39.

6.003

dépôts  
solde fin de mois.  
11.614

31.12.45.

31.157.

Intérêts bonifiés sur c/p à vue :

0,50%

Diverts de compte :

1,20% - 0,75%

Carnets de dépôts :

2% 1,5%

1425  
 42  
 25  
 $\frac{285}{5}$   
 1,425,000.00  
 22,900,000  
 $\frac{37,050,000}{15,000.50}$



1425  
 24  
 2148  
 $\frac{228,000.00}{2}$

1,425,000  
 65,000

1410.00  
 2

$\frac{450,000}{28,240,000}$

28,240,000  
 750,000

28,990,000

Cd'Ef. 31.12.45. nombre - 3%  
 $\frac{2}{2}$

~~39,000,000.00~~  
 1950,000

CC (P. nombre)  
 B. g. a. d. u. l. m.

31.12.39

31.12.45

C.A.E.

3/21/3. Franck

net r/e av.

POUR PREVENIR LA NATIONALISATION.

---

Une manoeuvre des banques.

---



Le Moniteur du 10 février publie un règlement concernant les banques.

Les banques devront désormais se soumettre, du point de vue de leur structure, à certaines proportions entre leurs actifs d'une part, et leurs moyens d'action d'autre part.

Quelles sont les raisons qui pourraient justifier une telle mesure ?

1°) donner aux déposants une garantie de sécurité, les banques devant placer en bons du trésor une fraction de leurs dépôts.

2°) Etant donné l'importance de cette fraction, les banques ne pourront pas, pour autant, faire de "manoeuvres politiques", c'est à dire en cas de crise politique, et pour agir contre un gouvernement dont elles veulent se débarrasser<sup>r</sup>, jeter des Bons du Trésor sur le marché pour faire baisser les cours et couler le franc.

3°) La "solvabilité" des banques sera accrue, car leur capital devra représenter au moins 5% de leurs dépôts.

Cette dernière disposition va obliger les banques à augmenter leur capital.

Telles sont les raisons apparentes de la mesure.

Quelles sont les raisons réelles?

UNE GARANTIE CONTRE LA NATIONALISATION.

---

Pourquoi ?

Une grande partie de l'opinion publique réclame la nationalisa-

tion des banques.

Notre parti la défend âprement.

Les socialistes ont déposé un projet de loi dans ce sens.

Que fait la haute finance devant un danger ? Jeter du lest .

C'est le cas ici.

Ces mesures, qui soi-disant obligent les banques à accorder du crédit à l'Etat et qui renforcent le contrôle, sont accueillies très favorablement dans la presse financière, et nous voyons la "Revue Economique et Financière" clamer qu'elles constituent une garantie qu'il n'y aura pas de nationalisation.

Baudhuin, dans la Libre Belgique du 8 février, tire la conclusion que si on nationalisait les banques, les mesures deviendraient sans objet.

" Même la menace de nationalisation suffira à empêcher l'exécution des arrêtés, car personne ne souscrira aux augmentations de capital si l'on parle de nationalisation des banques ".

" Comment veut-on que le public apporte des capitaux dans un secteur faisant l'objet d'une proposition de nationalisation ? "

On doit d'ailleurs ajouter que cette nécessité d'augmenter le capital favorisera encore la concentration bancaire, ainsi que l'a fait jusqu'à présent toute la législation sur le "prétendu contrôle des banques ".

En effet, rappelons qu'entre 1936 et 1944, le nombre des banques est passé de 125 à 94, et que la part des grandes banques : Kredietbank - Banque de la Société Générale - Banque de Bruxelles, dans le total des banques, est passée de 51% en 1935 à 72% en 1944.

La nouvelle mesure, d'une part, exige pour les petites banques un coefficient de solvabilité deux fois plus élevé que pour les grandes banques.

D'autre part, on sait que les petites banques auront beaucoup plus difficile que les grandes, à faire appel au marché des capitaux pour faire une augmentation de capital.

Il y aura aussi une nouvelle élimination de banques petites et moyennes au profit des grandes.

On peut se demander pourquoi une telle mesure a été prise à la veille des élections.

C'est clair, la finance croit à une victoire de gauche favorable aux nationalisations, et veut prendre les devants.

Ajoutons qu'à notre avis, si les mesures prises peuvent augmenter la protection de l'épargne, nous ne nous y opposerons pas en soi, mais nous nous élevons contre la manœuvre qui s'y rattache.

Et nous estimons que ces dispositions ne peuvent en rien, entraver la seule solution à adopter en ce qui concerne les banques c'est à dire leur nationalisation.



LES BÉNÉFICES DES GRANDES BANQUES.

La Commission bancaire vient de publier son rapport annuel. Ce rapport permet une fois de plus de se rendre compte de la concentration bancaire en Belgique et des bénéfices réalisés par les banques.

LES BÉNÉFICES.

Pour ~~6 grandes banques seulement~~, <sup>accusé par les b.g. des banques.</sup> le bénéfice global atteint 105 millions en 1944.

Si les bénéfices réalisés par les banques sont élevés en général, on remarque que ce sont les grandes banques qui ont la rentabilité la plus forte. Et si elles accusent, probablement pour des raisons comptables qu'on ne comprend que trop, moins de bénéfices en 1944, on peut néanmoins se rendre compte que la guerre leur fut favorable.

Le tableau suivant, qui montre pour <sup>ces</sup> 6 grandes banques le pourcentage du bénéfice global par rapport aux fonds propres, le prouve.

EXERCICE	%
1938	7,5
1939	4,5
1940	7,1
1941	8,31
1942	8,12
1943	8,30
1944	5,31

On voit que c'est au cours de l'occupation que la <sup>rentabilité</sup> ~~neutralité~~ des grandes banques a été la plus forte!

La rentabilité des petites banques est moindre. Elle n'est que de 3,89% pour les banques, contre 5,31% pour les grandes banques en 1944.

LES GRANDES BANQUES.

Le rapport de la Commission bancaire souligne encore ce que nous avons déjà rappelé maintes fois: c'est que le système de contrôle bancaire instauré en 1935 a favorisé en Belgique la concentration bancaire.

Il y avait en 1935, 125 banques.

Il n'en reste en 1945, que 94. Il y a, dans tout le pays, 1023 bureaux de banque, dont 800 sont les succursales de 3 grandes banques, nos " Big Three ": La Banque de la Société Générale.

La Banque de Bruxelles.

La Kredietbank.

Sept grandes banques sur 94 représentent à elles seules 80% de l'activité bancaire. Parmi ces sept banques, les trois principales sus-nommées interviennent pour 40% alors qu'elles n'intervenaient que pour 61% de l'ensemble du système bancaire en 1935.

### LE CREDIT.

*En fait*  
A cause de l'inflation *résultant de* ~~due à~~ la guerre, les banques ont vu leurs dépôts s'accroître continuellement.

La politique suivie par les secrétaires généraux d'émettre des certificats de Trésorerie a été très profitable aux banques. Celles-ci ont ainsi pu faire fructifier les dépôts. Il aurait été plus profitable pour le Trésor de placer ses certificats auprès de la Banque Nationale; les banques devant dans ce cas placer leurs liquidités en compte courant à la Banque Nationale, elles en auraient reçu un intérêt moins élevé mais tout le bénéfice en serait revenu à l'Etat.

En fait, aucun autre placement ne s'offrait à elles.

Avec la fin de la guerre, les besoins de crédit à l'économie privée ont augmenté.

La commission bancaire a pris des mesures pour éviter que les banques ne rejettent pas sur le marché les effets publics qu'elles ont acquis. Mais ce n'est pas suffisant. Il faut, dans l'intérêt de la Reconstruction, que les crédits bancaires ne soient pas accordés aux industries uniquement parcequ'elles dépendent des mêmes trusts que les banques.

L'épargne déposée dans les banques *devrait* servir au relèvement de l'économie du pays de façon ordonnée et en organisant des priorités pour les secteurs qui en ont le besoin le plus urgent.

Mais il est évident que les banques s'opposent à tout système qui n'est pas orienté vers leur profit ou celui de leur groupe financier.

Quand se décidera-t-on à nationaliser les banques?

-----

## SUR DEUX BILANS DE BANQUES

Deux des trois plus grandes banques belges: la Banque de Bruxelles et la Kredietbank (la 3<sup>ème</sup> est la Banque de la Société Générale) viennent de publier leur bilan.

C'est très instructif. On y voit clairement comment ces banques ont profité des circonstances nées de la guerre.

Le montant des dépôts auprès de ces banques a augmenté considérablement:

	1939 (millions)	1946	augmentation
Banque de Bruxelles	2.368	12.938	404 %
Kredietbank	776	7.378	850 %

L'augmentation est particulièrement élevée pour la Kredietbank qui était dans une condition plutôt difficile avant la guerre et qui <sup>s'adossait</sup> grâce à l'afflux de l'argent des collaborateurs et des smokeleers auprès de qui elle faisait presque ouvertement de la retape.

Avec des moyens aussi considérablement accrus ces banques ont évidemment réalisé des plus grands bénéfices.

	1939		1946	
	chiffres absolus (millions)	rendement par rapport au capital + réserves	chiffres absolus (millions)	rendement par rapport au capital + réserves
B. de Bruxelles	16	7,2%	23	8,2%
Kredietbank	6	2,8%	25	10,1%

Les bénéfices distribués sont de ce fait plantureux cette année: à la Banque de Bruxelles: 5,25%, plus la somme rondelette de 1 million 085 mille francs attribuée au Conseil d'administration. A la Kredietbank, le dividende atteint 7% du capital et le conseil d'administration se partage 1 million 606 mille francs.

Inutile de dire que d'importantes réserves ont été constituées au cours de la guerre. Ainsi la Banque de Bruxelles a augmenté ses siennes de 75 millions depuis 1939.

Les banques réalisent très aisément ces bénéfices. Les déposants ~~xxxxxxxxxx~~ placent chez elles leur argent qu'elles rémunèrent maigrement. La majorité des dépôts sont à vue et ne rapportent qu'un intérêt de 0,50%. Les banques placent eet argent principalement en certificats de Trésorerie, dont le taux actuel est de 1 I5/I6%

Y a-t-il meilleure démonstration de l'intérêt qu'il y aurait pour l'Etat à nationaliser les banques ce qui lui permettrait ainsi d'emprunter à 0,50% au lieu de 1 I5/I6% ?

+ + +

Mais cet intérêt, déjà important alloué par l'Etat aux banques sur les certificats de Trésorerie ne les satisfait pas. C'était bon pendant la guerre.... et nous voyons les deux rapports s'élever contre la tendance de l'orientation actuelle de l'activité bancaire de financer l'Etat pour la plus grande partie des crédits qu'elles octroient.

Les banques voudraient participer directement au financement de l'industrie dans le rééquipement national.

La Kredietbank qui se dit "une banque indépendante pour une clientèle indépendante" (?) a décidé de s'engager dans la voie de la "mise sur pied d'associations de placements en commun pour servir les intérêts des épargnants et justifier toujours davantage la confiance dont elle est l'objet."

Cette tendance ~~ex~~ va évidemment à l'encontre de la loi qui a scindé les anciennes banques d'affaires en holdings d'une part et en banques de dépôts d'autre part, ces dernières ne pouvant pratiquer des opérations de financement à long terme.

Il est vrai que dans la pratique, cette scission n'a jamais été qu'un leurre, et tout le monde connaît les attaches étroites qui continuent à unir la Banque de Bruxelles et la Brufina d'une part et la Kredietbank et l'Algemeen Maatschappij voor Nijverheidskrediet d'autre part.

Janvier 1947

C R E D I T

1

A. Quels sont les besoins de crédit?

1°) Besoins de l'Etat et parastataux.

Financement du déficit du budget ordinaire.

Investissements nouveaux: Régie des P.T.T.  
Marine  
Reconstruction des biens endommagés  
pour faits de guerre.

Besoins des provinces

Villes  
Communes

Chemin de fer: plan décenal de 3 milliards par an pour les autres  
évaluations & chapitre du rééquipement.

2°) Besoins de l'économie privée:

Le Ministère des Affaires Economiques a reçu le résultat d'une  
enquête faite par la Société Générale, qui estime pour les cinq  
prochaines années, les besoins en capitaux à:

Métallurgie:	4,5 milliards
Charbonnages:	5 "
Energie électri-	
que:	5 "
Industrie textile:	2 "

soit annuellement environ 3,3 milliards, sans compter les industries  
diverses, précisément celles où pour les besoins de la qualification  
la Belgique devrait porter tout son effort: Chimiques, Coloniales, etc...

*Il faut noter que ces chiffres sont sensiblement inférieurs à ceux établis par le Ministère. Le différentiel peut provenir de ce que le Général ne mesure que les aspects matériels tandis que le Ministère inclut les investissements normaux.*

B. Les besoins de crédit, sont donc énormes.  
Comment ont-ils été satisfaits depuis la libération

a) Crédit à l'Etat et parastataux.

En un an et demi, les émissions ont atteint:

Crédit communal des villes:	3.150 millions
Chemin de Fer:	1.500 "
Etat (emprunt libération)	10.600
Dette	1.000 "
	<u>16.250</u> "

b) Crédit à l'économie privée

Les émissions nettes se sont élevées à:

1.930 millions en 1945  
1.926 " pour les 8 premiers mois 1946

Si on examine pour les six premiers mois 1946 comment se répartissent les émissions nettes, on constate la prédominance de la métallurgie, de l'électricité, mais une part importante au commerce de gros et commerce extérieur et aux intermédiaires qui drainent certainement une grande partie du crédit spéculatif.

E M I S S I O N S N E T T E S

Six premiers mois 1946

Métallurgie:	264 )	
Fabrications métalliques:	97 )	361
Electricité:	267 )	
Gas:	50 )	317
Industrie chimique:	136 )	
" textile:	45 )	
- Ciment:	12 )	193
" alimentaire:	98 )	98
Construction:	26 )	26
Opérations financières et immobilières:	162 )	162
Commerce de gros et commerce extérieur:	98 )	
Commerce de détail:	19 )	
Comm. Intermédiaire:	20 )	137
Artisanat:	21 )	
Films-théâtre-attractions:	17 )	
Editions-librairies:	17 )	55
Divers:	167 )	167
		<hr/>
		1516 ) 1516

Outre la remarque concernant le crédit spéculatif, on peut observer la part des crédits aux industries moyennes et petites. Il se dégage de ces chiffres, qu'il n'y a aucune orientation du crédit, et que l'octroi de crédits est uniquement par profit escompté, et non par une juste nécessité du rééquipement du pays.

C.- L'ensemble des besoins de crédit (y compris le crédit hypothécaire) a été satisfait à concurrence de 19 milliards environ, dans lequel l'ampleur d'argent fait intervenir pour 12 à 13 milliards.

Or, on se trouve actuellement devant une crise de crédit.

### B.- Possibilités de crédit.

#### I.- L'épargne:

##### a) Favoriser l'épargne.

Une épargne accrue peut et devrait être la source d'une grande partie des crédits.

Un moyen de favoriser l'épargne est évidemment le rationnement mais c'est un mauvais moyen du point de vue psychologique, et d'autre part, ce moyen limite surtout les possibilités d'achat des petits revenus, mais favorise le marché noir et les dépenses importantes des gros revenus et des revenus moyens.

Le déblocage .- On pourrait élever le plafond de 15.000 à 25.000 frs. pour les comptes débloqués, mais il est probable que cela ne fasse pas une grande masse d'épargne en plus.

Le problème de la formation de l'épargne, épargne forcée etc.. n'est, à notre avis, pas à envisager.

Une étape importante serait une plus judicieuse utilisation de l'épargne.

##### b) Où va l'épargne, et comment est-elle utilisée?

Les banques.- Pour les neuf premiers mois de l'année, les dépôts bancaires libres ont augmenté de 7.103, mais en tenant compte de la diminution de 5.206 millions des comptes temporairement disponibles, l'augmentation nette des dépôts s'élève à 1.898 millions. En vertu d'un règlement de la Commission bancaire, les banques sont tenues à détenir un certain pourcentage de certificats de trésorerie ce qui fait que leur crédits à l'Etat sont importants:

	<u>31.12.45</u>	<u>30.9.46</u>	<u>MILLIONS</u>
A l'Etat	42.755	39.369	- 3.386
A l'économie privée:	11.400	16.600	+ 5.200

La Caisse d'épargne. - La Caisse d'épargne dispose de 18.998 millions de dépôts à fin novembre.

L'accroissement de l'épargne pour les 11 mois atteint 1.084 millions.

Elle a récemment relevé le plafond pour les comptes qui bénéficient du taux de 5% (de 20.000 à 30.000)

On pourrait suggérer pour favoriser cette épargne de relever ce plafond à 50.000 frs.

La Caisse d'épargne, pour le placement de ses dépôts de même que pour les fonds capitalisés, pour les pensions, est tenue par ses statuts et des directives du Ministre des Finances.

Nous reviendrons sur la question de ces placements lorsque nous traiterons de la répartition du crédit.

Les sociétés d'assurance sur la vie. -

On ne possède pas de chiffres pour 1945, les statistiques étant toujours publiées avec un grand retard. On peut toutefois estimer l'accroissement annuel des réserves mathématiques à 1/2 milliard par an.

Le renforcement du placement des sociétés d'assurance-vie s'élevaient à 7.509 millions à fin 1944 dont 5.918 millions en valeurs cotées (principalement fonds d'Etat et obligations d'organismes parastataux).

La loi conditionne les placements des réserves mathématiques mais il apparaît:

1°) que les proportions fixées par l'arrêté royal du 17 juin 1931 modifié par l'arrêté royal du 8 août 1935 devraient être modifiées de façon à permettre une orientation du crédit et pour empêcher que les sociétés d'assurance ne souscrivent des obligations industrielles dans des branches d'activité qui ne se justifient pas à l'heure actuelle; on pourrait, afin d'augmenter le crédit à l'Etat, prendre des mesures analogues à celles prises par les banques.

2°) Etendre les nécessités de placement orienté aux réserves mathématiques de toutes les sociétés d'assurances, et non uniquement des assurances-vie.

Ces mesures permettraient une meilleure orientation du crédit, mais évidemment pas un accroissement du volume global du crédit accordé.

Les Caisses d'assurance sociale. -

Tant les organismes officiels que les organismes privés doivent faire l'objet d'un contrôle beaucoup plus strict dans la gestion des fonds qui leur sont confiés.

La Caisse Nationale des Pensions pour Employés, les Fonds de Pensions des Ouvriers Mineurs, semblent avoir une politique de placements tout à fait arbitraire. Il s'agirait encore une fois de les orienter.

En ce qui concerne les fonds perçus à titre de cotisations pour la Sécurité Sociale, ils sont extrêmement abondants/  
 À titre indicatif:

	AVANCES AU 31.8.46 (en millions de francs)	RENDES DUES POUR LES 4 TRI- MESTRES 1946 ET LE 1er TRIM. 1946
<u>INSTITUTIONS ALIMENTEES</u>		
(I) Caisse Nationale de majorations de rentes.....	1.345.-	1.690,6
(I) Fonds d'Allocations pour employés: Fonds National d'assurance mala- die - invalidité:.....	222,7 2.845.-	415,1 2.501,1
Fonds de soutien des chômeurs:	950.-	804,1
Caisse Nationale d'Allocations Familiales:.....	1.964.-	2.332,6
Caisse des Vacances annuelles:	796,3	633,2
Fonds National d'Aide au Réé- quipement ménager:.....	120.-	146,2
	3.503	3.547,9

Les fonds de l'Office National de Sécurité Sociale sont placés à l'intervention de la Banque Nationale à court ou moyen terme dans des établissements jouissant de la garantie de l'Etat, tel que le Fonds des Rentes, l'Office central de crédit hypothécaire, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

(I) Les parts dues pour le régime de pensions sont indiquées après déduction des retenues opérées à la source pour les timbres et les versements aux caisses de pension.

Les C.C.P. qui détiennent un avoir global de 24 milliards, mais qui ne font pas de crédit à proprement parler, les fonds étant utilisés par la trésorerie

C.- La répartition du crédit.

Outre les collecteurs d'épargne dispensateurs de crédit dont nous avons parlé au chapitre précédent, il faut faire mention:

A) Banque Nationale: qui au 19.12.46, faisait du crédit à l'Etat et aux organismes parastataux pour 50.233 millions, et à l'économie privée pour 2.932 millions.

Arbitre du réescompte, la Banque Nationale joue un rôle de 1er plan dans le domaine du crédit.

Elle peut, car sur le taux d'escompte, la récente hausse de 1% a eu pour objet de réduire le crédit spéculatif.

On a demandé une hausse ultérieure, mais à notre avis, une hausse de 1/2% ne pourrait qu'avoir un effet salutaire actuellement.

B) Les organismes parastataux de crédit.

Ils sont légion.

Crédit communal.

Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

Office National du Commerce

Office Central de Crédit Hypothécaire

Institut National de Crédit Agricole

Caisse Nationale de Crédit aux Classes Moyennes

Caisse Centrale du Petit Crédit Professionnel

Office Central de la Petite Epargne

Certains de ces organismes se font une sorte de concurrence.

C'est ainsi que nous voyons à l'heure actuelle la S.N.C.I. protester contre le fait que la Caisse d'Epargne consente de plus en plus de crédits industriels à long terme et sans programme de remboursement. Elle a dû pour cela créer un service de contrôle des risques pour lequel elle n'était pas outillée et qui fait double emploi, avec celui de la S.N.C.I.

Il faut observer ici que même entre les différents organismes parastataux de crédit, il n'existe aucune coordination.

Il n'y a même pas moyen d'avoir une vue d'ensemble sur ce secteur, car il n'y a pas de bilan-type pour ces organismes.

La Caisse d'Epargne n'établit même pas de bilan, mais des situations pour chacune des Caisses qui la composent, et avec un tel embrouillamini qu'il est quasi impossible d'avoir une vue générale.

Plusieurs de ces organismes ne disposent plus de moyens suffisants et il faut les réadapter.

C'est ainsi que l'Etat vient de porter sa garantie de boni à l'I.R.G. de 2 à 4 milliards.

La Bourse. - Il existe un certain contrôle en ce qui concerne les garanties.  
Mais il faudrait modifier les règlements de façon à permettre un système de priorité pour les émissions dont l'intérêt se justifie, favoriser et équilibrer les émissions du secteur paras-tatal, et interdire les émissions de sociétés étrangères ou à caractère étranger.

### Orienter le crédit.

Les pages qui précèdent ont montré l'anarchie qui règne, et dans l'organisation, et dans l'orientation du crédit.

Il est indispensable de créer un Conseil qui coordonne le crédit, non seulement le crédit accordé par les organismes publics, mais également celui accordé par certains organismes privés.

Il existe un Conseil des Institutions de Crédit ( arrêté-royal du 22.10.37 ) modifié par l'arrêté royal du 30.11.39) composé de représentants du Ministère des Finances, de la Banque Nationale, de la Caisse d'Epargne, de la S.N.I.C., de l'I.R.C., de l'Office national du Commerce, de l'Institut de Crédit aux Caisses moyennes, de l'O.L.I.C., et un tel conseil devrait être étendu à la représentation de tous les ministères intéressés, au rééquipement du pays: Affaires Economiques - Recouvrement National - Communications - Travaux Publics - Reconstruction - Santé Publique, au représentant du Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale ( qui a l'O.N.S.S. et le contrôle des assurances-vie dans ses attributions ) à des représentants syndicaux et des représentants de la Commission Bancaire, de l'O.N.S.S., de l'Institut du Change.

Toute demande de crédit supérieure à un certain montant, par exemple 1 million de francs, devrait être soumise à ce Conseil, qui jugerait de l'opportunité et inscrirait dans un ordre de priorités.

### Le contingentement du crédit se justifie.

Pour satisfaire les besoins de l'Etat.  
Pour satisfaire les besoins de l'économie selon les secteurs qui en ont le plus pressant besoin.

La liberté de l'expansion du crédit ne peut que conduire à des placements inconsidérés, à une anarchie dans le domaine de la production, et une surenchère dans le domaine de la main d'œuvre et des matières premières.

Nous avons tenté de démontrer que par une meilleure organisation, on pourrait éviter un énorme gaspillage et mettre le crédit judicieusement à la disposition de la nation.

Mais comment avoir plus de crédit ?

Nous sommes sceptiques sur les possibilités d'extension de l'épargne actuellement.

1°) Un nouveau relèvement du taux d'escompte peut couper les crédits spéculatifs et de ce fait favoriser les crédits de reconstruction.

2°) un emprunt intérieur n'aura guère de succès actuellement /

3°) Comment se procurer de nouveaux crédits à l'extérieur ?

Nous avons disposé jusqu'à présent de crédits importants.

a) des sommes dues du chef de nos prestations et des avances consenties aux alliés pour financer la solde des troupes, environ 12 milliards.

b) Nous avons utilisé des crédits américains et canadiens pour environ 6 milliards.

Un emprunt extérieur nouveau risquerait d'être fort sévère et nous mettre économiquement entièrement sous la coupe des pays prêteurs.

4.- Une solution possible serait de réduire notre encaisse-or.

Le pays s'est plutôt enrichi en or. Réduire l'encaisse suppose un danger psychologique extrêmement grand.

Cela peut créer une panique monétaire, d'où hausse des prix etc... menant à la dévaluation.

Mais techniquement, la solution serait défendable, car notre position en or est très forte.

Il faudrait éventuellement accompagner d'une campagne explicative et éviter que notre or ne serve à acheter toutes les matières inutilisées que nous avons importées avec nos crédits extérieurs précédents. Il devrait être réservé exclusivement aux besoins de rééquipement indispensables du pays.

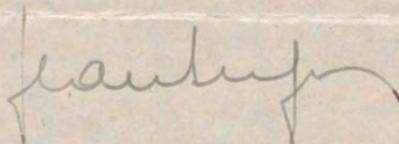
Bruxelles le 25 septembre 1946.

1

Chère Amie,

Le Parti a chargé LIBOIS de lui  
fournir une documentation complète sur la  
question des fautes pénales dont se seraient  
rendus coupables les Administrateurs et les  
Sociétés Constitutives de la Banque d'Emission.

Veux-tu , s'il te plait, te mettre  
en rapport avec lui pour le tuyauter avec les  
éléments que tu posséderais ? L'affaire est  
urgente.



J. TERFVE

A la Camarade DAMIN  
18 Avenue de Stalingrad  
BRUXELLES

-----

Monsieur GUTT & LES TRUSTS

*(Duisser)*

On s'imagine communément que tous les citoyens et entreprises belges sont égaux devant les arrêtés financiers de Mr Gutt.

Lorsqu'on lit attentivement l'article 16 de l'arrêté du 6 octobre 1944 relatif au blocage des comptes dans les établissements de crédit, on constate que tous ces comptes sont bloqués à concurrence soit de 90 % soit de leur augmentation par rapport à mai 1940.

Lisons plus attentivement encore le 6° du dit article 16.- Nous y voyons que les dépôts de sommes d'argent et autres comptes "dans les entreprises financières visées par l'art. 1er, 2° de l'Arrêté Royal n° 185 du 9 juillet 1935" sont soumis au régime commun.

Or, quelles sont ces "entreprises financières" ?- L'article 1er 2° de l'Arrêté du 9 juillet 1935 dit : "Les entreprises financières qui se bornent à recevoir les disponibilités de leurs filiales en vue d'en centraliser le placement et à la condition qu'il n'en soit pas fait habituellement usage pour des opérations de banque ou de crédit contractées avec des tiers autres que leurs filiales".

C'est exactement la définition de la "holding" telle que nous en connaissons en Belgique : SOFINA, BRUFINA, FABELTA, Sté GENERALE.

Les comptes des filiales chez les holding sont donc bloqués selon le régime commun et jusqu'ici tout est bien.

Mais reportons-nous à l'article 19 de l'arrêté du 6 octobre 1944.- Nous y constatons que le blocage ~~des avoirs des entreprises visées~~ prévu aux articles 16 et 17 ne s'applique pas aux banques et autres établissements énumérés à l'article 16, c'est à dire que les avoirs des holdings échappent totalement et légalement au blocage.

Les grandes banques, et notamment la Société Générale, ne s'y sont pas trompées et ont édité une circulaire à leurs agences pour leur faire remarquer cette anomalie qui échappe évidemment au commun des lecteurs de l'arrêté, *y compris les employés de banque.*

La majorité des commerçants et industriels voit donc 90 % de ses avoirs bloqués dont 60 % définitivement.- Mr Gutt leur conseille de faire appel au crédit bancaire au cas où leurs disponibilités seraient insuffisantes.

Quant aux entreprises appartenant aux holding, les avoirs de la société mère étant libres, elles recevront évidemment tout l'argent nécessaire sans devoir fournir de garantie quelconque.

Le résultat de cette lumineuse opération est que lors d'une reprise prochaine des affaires seules les entreprises filiales des holding auront les moyens nécessaires pour continuer leur activité.

L'arrêté de Mr Gutt aboutit à placer les trusts dans une situation légalement privilégiée, ~~même~~ à un degré jamais atteint en Belgique.

*10/11/44*

NOTE SUR LA QUESTION DES TRUSTS.

DEFINITION.

Le langage courant use des mots " Trust " et " cartels " avec une extrême désinvolture.

On dit le mot, sans avoir une idée précise de la chose.

Dans l'esprit de plusieurs personnes qui en discutent, le mot veut dire plusieurs choses différentes. Et quelquefois, il ne dit presque rien, se bornant à représenter un instrument vague, mais omnipotent, de la domination capitaliste.

Le trust et le cartel sont des formes de la concentration des entreprises. Celles-ci se rapprochent ou s'unissent pour des raisons de technique économique.

Deux motifs principaux peuvent les y pousser:

- 1°) diminuer le coût de production,
- 2°) augmenter le prix de vente

Le coût de production pourra être diminué par une infinité de procédés ressortissant à la concentration. Par exemple: par exemple, une meilleure répartition ou division du travail entre les unités de production, l'abandon des unités les moins aptes, la diminution des frais généraux par tonne de produit fini, la diminution relative des frais de vente, l'échange de brevets, procédés et informations.

Le prix de vente pourra être augmenté si l'organe de concentration réussit à grouper la totalité ou la quasi totalité des moyens de production d'une marchandise.

On dit alors qu'il y a monopole ou quasi-monopole.

Voilà pour la concentration, ses avantages et ses inconvénients.

Comment s'accomplit-elle?

Un premier échelon sera le " cartel " que le Comité Economique de la S.O.N. définissait comme suit:

" Un accord contractuel entre des individus ou des sociétés qui, sans renoncer respectivement à leur existence commerciale ou industrielle distincte, s'entendent pour poursuivre par une action concertée, un résultat économique déterminé".

Le cartel n'aliène donc qu'une partie de l'indépendance de ses membres et seulement pendant une période déterminée.

En pratique, cela consiste principalement à limiter le volume de la production ou la variété des produits, ou à limiter ou répartir les ventes dans le temps et/ou l'espace, ou à confier les ventes à un comptoir unique, ou à fixer des prix de vente, ou encore à appliquer plusieurs de ces procédés simultanément.

Il arrive généralement que le cartel limite la production en mettant à l'arrêt les unités les moins aptes, et qu'après quelques années, cette diminution devient définitive.

Le cartel prévient aussi les investissements superflus.

A ces titres, il est un instrument de rationalisation.

Mais son grave défaut, est qu'il permet aux entreprises coalisées dans le cas où elles réussissent à former un monopole, de majorer les prix de vente aux dépens des consommateurs.

Le TRUST, groupe des formes beaucoup plus poussées de la concentration. On désigne sous ce nom toutes formes voisines, mais bien distinctes par le processus de formation:

1°) Une entreprise importante qui cherche à se rendre indépendante des marchés développe les stades antérieurs et les stades exté-

ultérieurs de la production, qui faisait l'objet de son activité initiale.

Exemple: l'activité remonte à la source des matières premières en s'adjoignant successivement des hauts fourneaux, des fours à coke, des charbonnages, des mines de fer, et d'un autre côté des laminoirs, des ateliers de constructions.

Elle devient ce qu'on appelle une entreprise "intégrée".

Et son interprétation est dite "verticale".

Dès lors, si son capital fiscal est devenu très important, et surtout si l'extension vers des domaines nouveaux s'est produite par l'absorption d'autres entreprises déjà existantes, elle méritera le nom de TRUST.

L'A.R.B.R.D., énorme entreprise sidérurgique luxembourgeoise, est un trust de ce genre.

2°) Une deuxième manière de trust résulte de l'intégration "horizontale" combinée ou non avec l'intégration verticale.

Une entreprise aux moyens financiers puissants rachète des entreprises concurrentes. Ou bien plusieurs entreprises concurrentes fusionnent de leur consentement mutuel en une entreprise géante. Cela s'appelle aussi un TRUST.

Exemple: 13 fabriques belges de verre à vitres ont formé l'Union des Verreries mécaniques Belges, trust horizontal, à qui chacune des sociétés a apporté ses installations industrielles.

Les 13 sociétés apporteuses n'en plus d'activité industrielle (du moins dans le domaine du verre à vitre).

Elles sont devenues des sociétés à portefeuille (et tendent d'ailleurs à disparaître lentement).

Fabalta est un autre exemple de ce processus.

Dans les grandes entreprises sidérurgiques, on trouvera des exemples de trusts verticaux et horizontaux combinés.

Tel est le cas de la société Cockerill-Angleur-Athus, qui est le résultat d'une longue série de fusions d'entreprises, de plus en plus vastes, réalisées pendant un espace de plus de trente ans.

3°) Une troisième organisation désignée sous le nom de TRUST est le groupement d'une importante série d'entreprises sous la conduite d'une société à portefeuille.

Ici, les entreprises groupées n'appartiennent plus nécessairement à une même branche de l'industrie.

Tandis que dans les deux cas précédemment envisagés, le trust implique fusion des entreprises, le trust troisième manière laisse aux entreprises groupées leur existence juridique individuelle. Leur indépendance est cependant aliénée, par le fait que la société à portefeuille ou HOLDING détient une partie des actions de chacune d'elles.

Aussi exerce-t-elle une action décisive dans les assemblées générales de chacune de ces entreprises, ce qui lui permet d'en assumer pratiquement la direction, d'y placer ses hommes de confiance, d'imposer une politique d'ensemble à tout le groupe.

On connaît les exemples de la Société Générale, de la Sofina, de la Brufina, de la mutuelle Solvay, etc...

Les sociétés réunies sous la houlette d'une entreprise dirigeante sont dites "patronées" ou "contrôlées" ou quelquefois appelées "filiales".

C'est à l'ensemble, au groupe entier, qu'on avait donné à

l'origine le nom de TRUST.

Mais l'usage s'est répandu d'appeler aussi TRUST la société à portefeuille elle-même, qui dirige l'ensemble industriel. Et peu à peu en est venu à appeler également TRUST, toute société à portefeuille, même si elle ne dirige rien du tout, c'est à dire même si elle n'exerce pas une influence prépondérante sur la politique des sociétés dont elle possède les actions.

Ce sont des confusions parfois ennuyeuses parcequ'elles ôtent la clarté à certains débats qui en auraient besoin.

Par exemple, si le P.C. a déposé un projet de loi sur la nationalisation des " sociétés à portefeuille ", il ne peut pas dire que le projet concerne les " trusts " car cela en étendrait la portée d'une manière notablement inopportune, et cela restreindrait en même temps dans certaines discussions.

On a aussi tendance à confondre les trusts et les monopoles. Le trust s'étend assez rarement jusqu'au monopole. Ce n'est généralement pas son objectif.

Le trust vise à la concentration - et en cette matière il y a un degré optimum qui ne coïncide pas souvent avec le degré maximum - il vise aussi à l'indépendance vis-à-vis de certains clients et fournisseurs pour assurer la régularité d'approvisionnement et de débit.

Il vise enfin, dans certains cas, à la répartition des risques.

La tendance du CARTEL vers le monopole est, au contraire, nettement caractérisée.

En théorie, on peut dire que le cartel ne devient parfaitement efficace que s'il réalise un monopole.

On vient d'employer ici plusieurs fois et dans des sens assez différents l'expression " société à portefeuille ".

Elle est aussi génératrice de confusion. Une petite verrerie qui a cédé son installation à l'Union des Verreries Mécaniques en échange d'actions de cette société, devient une société à portefeuille.

Elle ne fait plus rien, que de découper des coupons une fois l'an, en attendant sa disparition, qui ne peut tarder à se produire.

La Société Générale, qui finance, dirige, contrôle, conseille, fonde de dizaines d'entreprises de diverses branches, est aussi une société à portefeuille.

Il faudrait deux noms, pour distinguer ces deux cas.

Enfin, d'autres genres de sociétés à portefeuille sont, quelque très importantes financièrement, des entreprises purement passives; tel est le cas d'un " INVESTMENT TRUST " qui se borne à diviser les risques, mais n'intervient pas dans la gestion d'entreprises.

L'emploi du mot TRUST vient ici encore accroître la confusion.

Il n'existe pas d'"investment trust" important en Belgique.

Mais c'est une forme de placement courante en Grande Bretagne et aux Pays Bas.

Pour simplifier les choses, disons que le présent opuscule concerne:

- 1°) LES GRANDES SOCIÉTÉS À PORTEFEUILLE EXERCANT UN RÔLE ACTIF DANS LA GESTION DES DIFFÉRENTES SÉRIES D'ENTREPRISES ET DÉTIENNENT DE CE CHEF UNE PARTIE NON NÉGLIGEABLE DU POUVOIR ÉCONOMIQUE DANS LE PAYS.
  - 2°) LES CARTELS TENDANT AU MONOPOLE TELS QU'ILS SONT DÉFINIS PLUS HAUT.
-

SUITE DE LA NOTE SUR LA QUESTION DES TRUSTS ( 512).

II.- Application des trusts et cartels:

Les trusts ou monopoles constituent une forme d'organisation économique et financière concentrée.

Aussi ne se manifestent-ils qu'au moment où les moyens de production sont suffisamment perfectionnés pour pouvoir être réunis en de grandes installations faites pour produire à bas prix de revient. Ils apparaissent donc forcément à des moments différents suivant les pays; en premier lieu en Angleterre, premier pays nationalisé. Immédiatement après, en Belgique; plus tard seulement en Allemagne et en France. Depuis 1914/18 seulement aux Etats Unis.

Cette concentration technique, économique et financière caractérise la période impérialiste, dernière forme de développement du système capitaliste.

Les trusts d'une même branche d'industrie ou de branches voisines en sont rapidement venues à s'entendre pour se départager le marché intérieur, plutôt que de se faire une concurrence mortelle entre grosses entreprises, ainsi que la marché extérieur, forcément lié avec le marché intérieur.

Ces ententes entre monopoles ou trusts, sont les cartels nationaux et internationaux.

Exemple: Cartel du verre en Belgique- Cartel international de l'acier.

Dans les principaux pays industriels, ils apparaissent fin et début , et prennent un grand essor entre les deux guerres.

Etant donné l'exiguïté du territoire Belge, sa position au carrefour des grands courants commerciaux d'Europe, la plupart de nos

grosses entreprises sont membres des cartels internationaux.

III.- Politique intérieure des trusts:

La raison d'être des trusts, c'est se servir de leur puissance économique et technique pour maintenir les prix les plus élevés possibles sur un marché devenu chasse privée, du fait des ententes entre trusts, du fait des cartels.

Ce n'est qu'au cas où il faut conquérir un nouveau marché que le trust ou le cartel va jusqu'à vendre au dessous du prix de revient sur ce nouveau marché pour en éliminer à tout prix les concurrents, quitte à rattrapper cette perte sur le marché déjà réservé.

C'est la pratique du dumping utilisé surtout par les puissances fascistes d'avant guerre.

La politique des trusts est axée sur la poursuite du profit le plus élevé possible, et comme leur rapacité appauvrit la grande masse des consommateurs, les débouchés se ferment, alors que les progrès techniques réalisés permettraient une fabrication massive.

Alors, ils en viennent à s'entendre afin de limiter la production sur le plan national, et s'ils sont suffisamment puissants, sur le plan international.

limiter la production, c'est freiner le progrès technique. Les cartels prennent des mesures afin d'interdire la construction d'usines plus avantageuses du point de vue technique; il faut d'abord user le vieux matériel.

Toute nouvelle technique ne sera adoptée qu'à la condition qu'elle rapporte le profit le plus immédiat possible.

D'autre part, les nouveaux procédés sont étudiés et surveillés

étroitement par tous groupes importants de producteurs afin de les breveter immédiatement, c'est à dire de les réserver jalousement pour empêcher tout autre producteur d'utiliser ces inventions, quitte à ne pas les utiliser eux-mêmes. Combien d'inventions comme celles qui permettent de supprimer les allumettes ont été enterrées, pour la raison péremptoire qu'elles mettaient un monopole en danger, tel celui de Kruger, l'homme dont la fortune colossale dépend des allumettes.

Les trusts font faire des recherches dans leurs laboratoires uniquement pour protéger leur monopole, d'où cet étrange mélange d'encouragement aux inventeurs, et d'utilisation de nouveaux procédés, en même temps que d'efforts destinés à les freiner, là où ces derniers pourraient occasionner une baisse de prix ou faire diminuer le profit.

Aussi n'est-il pas étonnant que l'amélioration de la qualité des produits ne leur semble pas toujours avantageuse. Au contraire, souvent, il ne faut pas que la marchandise soit trop résistante et durable, on en vendrait moins, d'où, à certains moments, ces exemples qu'offrent de gros producteurs américains en diminuant la durée de vie des ampoules électriques, la résistance des bas Nylon, etc...

#### IV.- Politique extérieure des monopoles:

Les puissants monopoles des Etats Unis et des autres pays, que l'on appelle en Amérique: "gouvernements privés" signent entre eux des accords internationaux secrets qui, le plus souvent, non seulement ne correspondent pas aux accords et à la politique officielle des gouvernements d'Etat, mais les contredisent directement.

Pour la même raison qu'à l'intérieur d'un même pays les trusts et cartels freinent la production, sur le plan international, ils s'efforcent de ralentir l'essor économique des pays neufs, anciennes colonies, Amérique du Sud.

Cet effort signifie en effet:

industrialisation des pays neufs qui deviennent à même de produire chez eux les marchandises qui leur sont nécessaires et s'affranchissent de l'emprise des trusts étrangers.

Déjà en 1916, Lénine écrivait:

" Dans le but d'évincer un concurrent, les trusts ne s'en tiennent pas aux seuls moyens économiques, mais ont continuellement recours à des procédés politiques et même criminels".

Les cartels internationaux emploient les procédés "criminels" les plus divers pour tourner les lois particulières à chaque état, se soustraire au paiement des taxes, au contrôle gouvernemental des prix, par exemple, en payant des dividendes aux firmes allemandes ou en leur permettant d'éviter la mise sous séquestre de leurs biens et de leurs brevets en pays alliés, et venir de ce fait en aide à l'ennemi pendant la guerre.

A l'époque où se déroulaient les pourparlers de Munich, se tenait un "Munich" des trusts, qui fut à la base de l'accord politique de Munich, et de la célèbre politique Munichoise de la Grande Bretagne.

Des représentants des organisations dirigeantes du capital de monopole anglais, groupés dans la fédération de l'"Industrie Britannique, et le "Groupe Industriel Impérial Allemand" se réunirent à Dusseldorf.

La déclaration commune parlait de la nécessité d'obtenir l'aide des deux gouvernements respectifs contre tout autre pays refusant de participer aux accords de monopole.

En fait, cela revient, pour les monopolistes anglais, à renè forcer leurs concurrents allemands dans l'espoir de diriger leur expansion vers l'Est.

Il faut bien noter que, pour les magnats industriels et financiers qui y ont souscrit, ces genres d'accords ont un caractère beaucoup plus obligatoires, et sont généralement exécutés plus strictement que les obligations prises par leur gouvernement respectif.

Pendant la guerre, le célèbre trust I.G. FARBEN, fut à la base de tout le réseau d'espionnage et de la propagande allemande à l'étranger.

Quoique l'arme la plus puissante de l'expansion de l'I.G. FARBEN, permettant un affaiblissement des ennemis possibles de l'Allemagne hitlérienne, résidait dans les brevets. Utilisant habilement la législation des brevets aux Etats Unis, l'I.G. s'assura une telle quantité de brevets formulés en termes vagues, qu'elle eut la possibilité de s'opposer à toute nouvelle invention et au développement de branches entières de la production.

Les accordsavaient comme contre-partie, pour les trusts américains, de pouvoir conserver de grands bénéfices avec une production limitée.

En même temps, ils donnaient la possibilité à l'Allemagne de se réarmer sur de nouvelles bases techniques.

Jusqu'à la veille de l'entrée en guerre des Etats Unis, l'Allemagne a conservé le monopole de la chimie organique.

Ce sont ces procédés qui donnèrent la possibilité au régime hitlérien, après l'échec de leurs plans de victoire éclair, sur l'Union Soviétique, de prolonger la guerre, les tueries, les destructions.

Une rencontre des plus significatives a eu lieu en mai 1944, c'est à dire, au moment où la puissance déjà brisée par l'offensive héroïque de l'Armée Rouge, l'ennemi se défendait encore féroce-ment, alors que les alliés poursuivaient seulement leurs préparatifs pour l'ouverture du second front.

Il s'agit de la conférence secrète tenue entre financiers allemands, anglais, américains et autres, touchant de près ou de loin la grande société financière internationale SOFINA, société financière de Transports et d'Entreprises industrielles, célèbre trust, holding géant international d'entreprises techniques et autres, créé en 1928 à Bruxelles, enregistré à Panama, conservant ses livres de comptabilité et ses documents à Cuba, ayant sa direction à New York et son personnel technique à Lisbonne !

Parmi les trusts allemands représentés à Lisbonne, figuraient notamment: l'I.G. FARBEN, l'industrie RHEINMETALL, KRUPP, etc...

Les grands trusts anglo saxons étaient représentés par leurs agents européens qui devinrent, après la défaite allemande, membres dirigeants des organismes de contrôle américains en Allemagne.

Le problème essentiel qu'avait à résoudre la conférence, était de conserver intacts les accords internationaux de cartels, qui, pour la plupart, n'étaient que suspendus, et non pas dénoncés, ou annulés, par le fait que des millions d'êtres humains menaient une lutte à mort contre l'Allemagne hitlérienne.

A première vue, et à la lueur de leurs accords avec les trusts allemands, les membres anglo-américains des cartels internationaux semblent avoir fait un marché de dupes à la veille de cette guerre. Ils abandonnaient les possibilités d'exportation et jusqu'à l'exploitation de branches d'industrie (chimie organique) aux Etats Unis même!!

Cela s'explique clairement par le fait que les principaux monopoles anglo-américains, particulièrement les monopoles pétroliers et chimiques, entretenaient l'espoir de diriger à l'Est l'expansion hitlérienne, et d'anéantir ainsi leur grande ennemie, l'Union Soviétique.

Après coup, ils auraient eu soin de conclure avec les puissances fascistes, un "gentlemen agreement", un accord de "gentlemen" sur le partage du monde.

Cette politique d'"apaisement" et d'entretien du crocodile" n'a pas cessé avec Munich, et ne fut même pas entièrement liquidée après la défaite de l'Allemagne hitlérienne et du Japon impérialiste.

On la retrouve à l'heure actuelle dans les tentatives de semer des germes de discorde entre les nations alliées, et gêner leur collaboration, ainsi que dans la politique du "bloc occidental" mise en avant par Churchill et ses amis d'Angleterre et des Etats Unis, tendant à assurer la domination des pays de langue anglaise sur les autres nations.

Derrière les actes de quelques groupes politiques occupés à la propagande en faveur d'une nouvelle guerre, on retrouve la politique d'une série de cartels et de monopoles internationaux de l'industrie de guerre principalement, qui espèrent de cette

manière provoquer de nouvelles commandes de guerre et le retour aux fabuleux super-revenus qu'elles procurent, et autant que possible affaiblir ou détruire l'U.R.S.S. à la faveur d'un nouveau conflit.

#### V2-Rôle des trusts dans les pays fascistes.

L'Allemagne et l'Italie sont des pays qui, au lendemain de l'autre guerre, ont traversé une crise économique particulièrement grave.

En Allemagne, après la défaite, l'essor révolutionnaire des masses ouvrières et paysannes est puissant, il est sur le point de porter les soviets allemands au pouvoir.

Mais les dirigeants de la République de Weimar réussissent à sauver l'essentiel : la propriété privée des moyens de production et des terres.

Remis de leurs émotions, les dirigeants des monopoles des industries lourde arment aussitôt les premières bandes fascistes dans le but d'affaiblir et de terroriser le prolétariat encore puissamment organisé.

Mais de 1924 à 1929, les chefs de l'industrie lourde, avec l'aide de ce capitaux anglo-saxons, réorganisent l'industrie allemande, augmentent sa capacité de production pour se lancer à la conquête des marchés mondiaux.

Ce n'est que lorsqu'ils voient ces marchés se dérober, en 1919, à cause de la crise mondiale, qu'ils se décident à s'assujettir complètement l'Etat, et lancent le national-socialisme à la conquête du pouvoir.

Les subventions des Thyssen, Emile Vierdorf, chef du consortium Elsenkirchen, ainsi que de la plupart des dirigeants de la métallur-

gie et des banques procurent des moyens matériels formidables au Parti d'Hitler, qui lui assurent ses victoires électorales et son accession au pouvoir.

Le national-socialisme et ses bandes fascistes, recrutées parmi les classes moyennes mécontentes et appauvries par la crise, est le seul moyen qui s'offre aux gros possédants allemands, surtout aux monopoleurs de l'industrie lourde spécialement touchés par la crise, pour défendre leurs privilèges contre la classe ouvrière encore puissamment organisée, mais malheureusement restée divisée en face des exploiters et de leurs hommes de main des organisations fascistes.

Pour procurer un débouché aux fabrications des Krupp & Cie, l'Etat entreprend de grands travaux, puis, le réarmement à outrance.

Aux monopoles les profits qu'ils réinvestissent immédiatement, sur les ventes à l'Etat; à la masse de la population, la lourde charge du financement de ces armements par emprunts forcés, prélèvements dans les caisses d'épargne, et taxes et impôts alourdis.

L'Etat, dont les organes sont aux mains de fonctionnaires nazis, est en fait sous le pouvoir réel des grands industriels et financiers qui subventionnent le nazisme mis en place pour servir leurs intérêts.

Aussi les dirigeants des monopoles utilisent-ils la contrainte législative de cet état pour faire entrer tous les producteurs d'une branche déterminée dans une entente obligatoire permettant d'agir souverainement sur les prix de vente.

Le système fasciste en Italie, tout aussi bien qu'en Allemagne, signifie donc: concentration accrue du capital et monopolisme poussé au dernier degré, ceci afin de maintenir les profits des plus gros possédants avec, comme contre-partie, une exploitation éhontée de la main d'oeuvre nationale, et les travaux forcés jusqu'à épuisement mortel des prisonniers politiques de tous les pays momentanément conquis.

C'est un régime d'asservissement complet des masses prolétariennes aux intérêts des monopolisateurs, réalisé à grand renfort de procédés démagogiques.

C'est un régime qui mène inévitablement à la préparation de la guerre et à la guerre même, seule issue à la crise à laquelle il essaie de parer. Car c'est aussi un régime correspondant à une crise profonde, aiguë, du régime économique capitaliste.

N'oublions surtout pas que c'est un régime mis en place, puis soutenu et entretenu par les trusts les plus puissants d'Allemagne, d'Italie, du Japon, fraternellement aidés par leurs confrères de l'étranger.

Ces derniers voyaient en effet d'un bon oeil l'expansion de l'imérialisme allemand, pour autant qu'elle se dirige vers l'U.R.S.S., seuls territoires du monde qui ne fassent l'objet d'un partage d'influence de la part de cartels ou de trusts.

Done, pas d'épuration définitive possible du fascisme en Allemagne, en Italie, au Japon, pas de liquidation complète possible du régime franquiste en Espagne, pas d'extirpation possible des derniers vestiges, derniers chiendents de l'ancien " ordre nouveau " dans les pays qui furent envahis.

Sans l'élimination complète de leur soutien et de leurs pourvoyeurs directs : les trusts et les cartels allemands, italiens et japonais.

Sans la destruction complète de l'esprit de Munich qui survit encore.

#### VI.- Rôle actuelle en Allemagne.

Les monopoles en Allemagne jouent actuellement un rôle important et le sort qui leur est réservé à ce jour sera bien illustré par l'exemple suivant, qui touche la population belge d'assez près.

Le syndicat charbonnier rhéno-westphalien qui, déjà en 1910 concentra entre ses mains 86,7% de toute la production du plus grand bassin charbonnier de l'Europe, a fait sa réapparition.

Selon les informations fournies par le correspondant londonien du journal " Sun " de Chicago, ce trust, en réponse aux exigences de l'Etat Major des forces expéditionnaires alliées d'énumérer les noms des personnes pouvant éventuellement prendre sur elles la direction de l'industrie charbonnière de la Ruhr sous contrôle allié, a proposé un comité formé de cinq allemands, au nombre desquels figuraient les directeurs des plus grandes compagnies charbonnières, dont le célèbre Hugo STINNES (junior).

Le syndicat rhéno-westphalien proposa aux alliés de prendre sur lui la responsabilité de la production du charbon et du coke, ainsi que de renouveler le contrôle allemand sur les entreprises de l'industrie métallurgique et le système bancaire du bassin de la Ruhr.

En même temps, il était proposé aux alliés de consulter l'ad-

ministration allemande avant de fixer les montants des exportations de charbon et de coke allemand, c'est à dire de reconnaître le veto allemand sur le paiement des réparations en charbon.

De cette façon, les monopoles allemands ont non seulement tenté de reprendre leur activité, mais, de plus, ont osé dicter leurs conditions aux alliés, comme ils l'ont déjà fait au sein des cartels internationaux avant la guerre.

Un peu plus tard, sous la pression de l'opinion publique mondiale, le syndicat charbonnier fut déclaré dissous.

Toutefois, peu de temps après la dissolution du syndicat rhéno-westphalien, fut créée une organisation qui doit régler la vente et les prix du charbon dans le bassin de la Ruhr, c'est à dire, remplir les mêmes fonctions que le syndicat charbonnier.

Pourquoi s'étonner de ce que les réparations que nous recevons en charbon de la Ruhr deviennent insignifiantes?

QUESTION HISTORIQUE EN BELGIQUE.

L'origine des "TRUSTS" en Belgique résulte, comme dans la plupart des pays d'ailleurs, de la concentration commerciale et industrielle qui trouve elle-même son origine dans les effets de la révolution industrielle.

L'industrie - rare d'ailleurs - qui auparavant était disséminée auprès des forêts pour s'approvisionner en bois, au prix des villes était exercée sur une petite échelle.

De telles entreprises utilisaient rarement plus d'une vingtaine d'ouvriers, et l'outillage était relativement peu compliqué.

Après l'introduction de machines plus compliquées dans le cycle de la production, la science a dû découvrir une force motrice plus puissante que celle que l'on trouvait dans la nature, soit le bois ou l'eau courante.

Aussi, l'exploitation du charbon faite jusqu'ici à ciel ouvert ou d'une façon rudimentaire, devint intensive, et les ateliers et usines s'installèrent sur les veines.

Les mineurs qui géraient primitivement leur association d'une façon coopérative, se virent obligés par suite de l'accroissement de la demande en vue de la production du coke, d'accroître leur outillage.

Ils réalisèrent successivement des emprunts et aliénèrent leur liberté au bénéfice de quelques commerçants enrichis devenus soit commanditaires, soit banquiers, ce dernier métier étant plus rémunérateur.

C'est ainsi que, très tôt en Belgique, l'influence de la banque d'affaires, parfois dénommée "banque morte" suivant son activité spécifique, se fit prépondérante.

L'empêchement pris par les entreprises, les capitaux nécessaires et le désir de limiter leur responsabilité, amena la création de sociétés anonymes.

La première fut créée en Belgique en 1819.

Son statut n'était pas encore défini et ce n'est qu'en 1873 que parait la loi sur les Sociétés anonymes.

Jusqu'à cette époque, on n'avait enregistré que 590 de ces sociétés. Mais les facilités de cette loi allaient donner un essor inimaginable à cette époque, à cette forme de société qui favorise nettement la concentration.

Citons qu'à l'heure présente, l'on peut dénombrer quelque 8.000 sociétés anonymes en Belgique.

Toutefois, un grand nombre constituent des sociétés de famille camouflées à l'aide d'hommes de paille en sociétés anonymes.

3.000 sont en réalité des sociétés publiques, ce qui ne veut pas dire que ce sont des maisons de verre, bien au contraire.

L'on peut conclure en précisant que la concentration tant commerciale qu'industrielle s'est faite au départ par la nécessité d'un certain état économique et ensuite, à l'initiative des financiers.

Par l'intégration, la participation, les cartels et les trusts et les petites banques de l'époque, finirent par fusionner et groupèrent finalement autour d'elles l'ensemble des forces productives de la nation.

Parallèlement à cette concentration de l'industrie et du commerce sous le contrôle des banques, a lieu une concentration bancaire proprement dite.

Cette dernière évolution se fit par paliers. En 1914, elle présentait l'aspect suivant:

La Société Générale était à la tête de 18 banques locales. Cette société, fondée sous l'occupation hollandaise par le prince d'Orange pour favoriser le commerce et l'industrie, jouait jusqu'en 1850 le rôle de banque centrale ou d'émission.

Le prince l'avait d'ailleurs dotée de domaines immobiliers, principalement forestiers, ce qui lui donna une assise assez solide.

Comme elle jouait le rôle de caissier de l'Etat, elle fut obligée d'avoir des agences réparties de par l'ensemble du pays.

Son rôle de banque d'émission cessa en 1870, lors de la création de la Banque Nationale de Belgique.

Ces quelque vingt années avaient pourtant suffi à lui donner un bon départ, en s'introduisant dans les charbonnages et l'industrie sidérurgique.

Dès le début des tentatives de colonisation entreprises par Léopold II, la Société Générale s'intéressa à la chose, et c'est ainsi qu'en la retrouve comme actionnaire principale de l'Union Minière du Haut Katanga et de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie.

À côté de cet état dans l'Etat, il faut relever son concurrent le plus sérieux, la Banque de Bruxelles, qui dès le début, participa au financement de toutes grosses affaires industrielles.

La fin de la guerre 1914-1918 amena une nouvelle emprise de ces banques sur les affaires. En effet, le public s'intéressa de plus en plus aux finances et aux valeurs bancaires.

Trop de gens avaient gagné de l'argent au dépens de leurs concitoyens et voulaient en avoir davantage.

Les banques étendirent leurs ramifications et créèrent des agences de toutes parts afin de drainer les avoirs et les économies dans le cycle infernal des investissements à outrance.

Elles prirent des participations dans les capitaux des banques locales, constituèrent des filiales, tout en laissant aux anciens groupes leur nom original en y substituant le leur.

Nous n'insisterons guère sur un troisième membre de la confrérie des "trusteurs", le Crédit Anversois, qui a fini lamentablement à la suite de spéculations hasardeuses.

Notons que la Banque de Bruxelles, il y a un couple d'années, faillit suivre le même sort, et que la Caisse de Reports et de Dépôts a pu être sauvée grâce à l'apport d'un nouveau capital souscrit par la Générale, la Banque de Bruxelles, et le groupe Solvay.

Devons-nous parler de la Kredietbank, alias "Algemeene Bankvereniging", qui est en réalité l'organisme financier du Boerenbond de Louvain et qui, outre ses affaires agricoles, possède la majorité dans quelques grosses entreprises.

C'est en 1930 que la concentration bancaire arriva à son apogée en Belgique.

La concentration commerciale et industrielle ne s'est pas toujours opérée d'une façon aisée et facile. En effet, si au point de vue purement industriel et de la fabrication, l'intérêt d'une entente est souvent réel, et immédiat, pour les propriétaires d'un secteur de l'économie, il n'en a pas toujours été de même dans le domaine commercial.

Comment ont procédé les banques d'affaires? L'entrepreneur d'industrie, voulant diminuer son prix de revient, ou agrandir ses installations, a besoin d'argent frais. Il peut investir plus d'argent personnel, et user du crédit à court terme accordé par les banques.

Mais tôt ou tard il se verra obligé, par suite d'une circonstance malheureuse comme toutes les entreprises en remontent, d'avoir recours au crédit à long terme d'une banque.

Celle-ci, sous des dehors bon enfant et philanthropiques, lui donnera le nécessaire, mais lorsque le remboursement devra être opéré, s'il se fait difficilement, on fera tout simplement transformer son emprunt en part de capital.

Le jour où cette part, qui ne fera que croître, lui permettra de dicter sa volonté, l'entreprise fera partie intégrale du "trust".

À côté de cette forme raffinée et développée de la concentration, nous retrouvons la concentration par ententes de producteurs où le rôle des banques n'est qu'indirect ou secondaire.

Le point de départ se situe ici au stade de la vente sur le marché libre où l'entente permet une meilleure capacité de perdre de l'argent et ensuite un abaissement des coûts de production par l'introduction généralisée de certaines techniques nouvelles.

Une fois que l'entente qui vise au monopole, a atteint une majorité sur le marché, la liberté n'existe plus.

En ce qui concerne la grosse industrie, on trouve en Belgique des ententes à partir de 1860; principalement en ce qui concerne la vente de certains aciers.

Celles-ci ont continué d'exister sous une forme ou l'autre allant, au cours de cette dernière décade, jusqu'à centraliser absolument toutes les ventes.

Ainsi, avant 1940, le Comptoir Sidérurgique Belge, en abrégé COSBEL, répartissait entre ses adhérents certaines commandes, surveillait la production, facturait les ventes, régularisent ainsi tout le marché.

Bien entendu, les ententes étaient souvent non respectées.

Ainsi, le fabricant livrait une quantité d'acier plus grande que celle facturée, accordant ainsi aux acheteurs une remise déguisée.

Après 1940, le "Syndicat belge de l'acier" en abrégé "SYBELAC" reprit la même activité.

En 1862, on retrouve des traces d'accord entre les glaceries.

Certaines de ces ententes ont donné lieu à une nouvelle entreprise englobant les anciennes. Tel est le cas pour "GLAVER".

On retrouve encore dans ce secteur le "COMPTOIR GENERAL BELGE POUR LE VERRE MECANIQUE FOURCAULT" et l'"UNION COMMERCIALES DES GLACERIES BELGES."

Très tôt, les charbonnages procèdent à leur tour à l'instauration de règlements élaborés en commun et tendent à rendre le marché plus rigide et à soutenir les prix.

Des comptoirs de vente centralisant d'abord certains produits et vendant finalement ceux-ci sont mis sur pied dans le secteur de l'extension minérale.

Relevons quelques noms: le COMPTOIR BELGE DES CHARBONS INDUSTRIELS - le SYNDICAT BELGE DES COKES & CHARBONS A COKE-

De tels organismes possédaient le monopole de la vente pour la Belgique, le grand Duché, la France, l'Allemagne et la Hollande. Il est arrivé que les producteurs de certaines régions ne voulaient pas s'y affilier et constituaient à leur tour un syndicat indépendant. Il en a été souvent ainsi pour les charbonnages de la région liégeoise.

Les guerres ont évidemment favorisé dans une notable mesure ces ententes, ou mieux, ces concentrations par suite de l'intérêt et de la nécessité pour la communauté d'une répartition judicieuse.

Les industries de l'extraction de la pierre en possédèrent également l'UNION DES CARRIERES DE GRES, le SYNDICAT DES CARRIERES

DE PROHYRE, la COOPERATIVE POUR LA VENTE DU PETIT GRANIT, etc...

Il est souvent arrivé que des syndicats ou ententes se sont créés en Belgique entre exportateurs vers un même pays, de produits identiques ou faisant partie du même genre de fabrication. Citons comme exemple, l'accord qui existait entre les exportateurs de matériaux de construction vers les Etats Unis.

D'autre part, les cimenteries possédaient leur cartel, qui concluait des accords avec l'organisme similaire anglais, et était consulté régulièrement par le gouvernement avant la conclusion d'un accord commercial, ainsi que c'est d'ailleurs le cas en général.

Nous avons encore retrouvé les ententes qui portaient les étiquettes suivantes: SYNDICATS DES BRIQUETERIES MECANIQUES DE BOON - SYNDICAT DES BRIQUETERIES DES BORDS DE L'ESCAUT 7 DU RUPPEL ET DE LA NETHE - COMPTOIR TUILIER DE COURTRAI.

La concurrence est restée plus active dans le domaine de l'alimentation.

Relevons cependant le COMPTOIR D'EXPORTATION DE LA MEUNERIE BELGE la SOCIETE POUR L'EXPORTATION DU SUCRE, et les FABRICANTS DE SUCRE DE BELGIQUE.

La crise qui a sévi dans notre industrie textile à partir de 1930 et nécessitant l'intervention de la S.N.C.I. et l'OLIC en vue de reprendre les crédits non mobilisables accordés par les banques, a favorisé la concentration, par suite de la nécessité d'abaisser le coût de la production.

Le gouvernement a obligé parfois des ententes, et des fusions ne se bornant pas simplement à une centralisation de la vente.

Nous ne parlerons guère des Chambres syndicales, qui peuvent constituer de simples sociétés de défense en général, mais qui prennent à certains moments des accords tendant, soit à maintenir un prix maximum tel que c'est le cas actuellement en période de pénurie de produits, ou tendant à ne pas débaucher leur main d'œuvre respective.

Dans ce dernier ordre d'idées, alors que certaines chambres ont récemment admis des ententes tacites par lesquelles un membre ne peut engager un employé ou ouvrir de l'autre firme sans l'accord de cette dernière.

De pareils accords dégagent manifestement des tendances au monopole.

La forme financière de la concentration qui est le trust réel se retrouve à la base de toutes les ententes stables.

Un aspect de l'activité de celle-ci, dénommé souvent "concom" et qui a eu un réel succès en Belgique, n'est pas à négliger. Certains parleront également d'intégration verticale pour définir cet état de choses.

Une entreprise déjà importante peut avoir intérêt à s'assurer des matières premières en s'intéressant financièrement à ses fournisseurs, soit à maintenir ses débouchés en finançant ses clients. Cette intervention, au début sous forme d'emprunt, représente finalement des titres constituant une partie du capital.

Nous connaissons tous de longue date le concom d'OUGREE MARIHAYE et des CHARBONNAGES DE MANHAYE.

A son tour, ce groupe, intimement lié à COFININDUS et à la BRUFINA (ex-banque de Bruxelles) a pris d'importantes participations dans mes minières de Sexey, de Neustiers et d'Amermont-Dammy, situés

en France. Grâce à un bon paquet de titres du CHARBONNAGE DU LEVANT de Mons, et des SIX-BONNIERS et des FOURS A COKE DE ZEEBRUGGE, il se procure aisément le coke nécessaire. Il exerce un contrôle sur les CARRIERES DE BAY-BORMET, DOLHAIN et ANDENNE, qui l'approvisionnement en calcaire. Des sociétés françaises et luxembourgeoises, se voient dicter par lui le genre de produits à mettre sur le marché de façon à lui permettre de produire des qualités plus rentables. Son ingérence dans une entreprise comme les usines à Tubes de la Meuse lui assure un minimum découlement. Les sous-produits de l'aciérie sont cédés à des sociétés dans lesquelles le groupe est bien introduit: ex: le gaz de ses hauts fourneaux est cédé à l'Union des Centrales Electriques; les résidus, à la société Belge de l'Azote; et aux produits chimiques de Schoonaerde."

Des situations identiques se retrouvent pour le groupe COKERILL et ANGLEUR-ATHUS. Souvent même, les sociétés-débouchés sont aux mains de plusieurs groupes.

Cette immense pyramide est couronnée par les quelques ex-grandes banques devenues sociétés à portefeuille ou "holding".

Nous avons cité Ougrée-Marhay en exemple, parceque le moins compliqué.

Il y a en Belgique une autre forme de trust financier et qui n'est pas une ancienne banque. C'est un holding plus pur, qui s'est spécialisé dans le financement et la création d'entreprises ayant une activité similaire. On cite en général comme exemple, la SOPINA et l'ELECTROBEL. Par le fait d'un ingénieux système de titres de priorité ayant un vote égal aux actions émises ultérieurement à la constitution, les fondateurs des sociétés filles gardent une majorité grâce à une faible mise. Il est inutile de rappeler que l'ELECTROBEL finance de nombreuses sociétés belges et étrangères ayant comme objet social la fabrication et la distribution d'électricité et l'exploitation des tramways électriques.

Nous ne pouvons terminer cette étude sans revenir sur le rôle joué ces dernières années en Belgique par les banques d'affaires ou les holdings.

Nous avons souvent insisté sur le fait que le nerf vital de ces ententes, cartels ou trusts était directement ou indirectement la banque d'affaire, qui réunissait deux activités: assurer le financement des entreprises à court terme et à long terme.

Par suite de la crise de 1928/30, les crédits accordés par ces banques, outre leurs participations, étaient bloqués ou "gelés" et dès 1933, le gouvernement a dû intervenir.

En fin de compte, l'Etat, c'est le contribuable ou la grande masse, qui devait rétablir un équilibre compromis par une médiocrité qui en avait primitivement retiré des avantages manifestes.

D'où les avoirs des épargnants et les fonds de roulement des dépositaires auprès de ces banques étaient en danger.

Aussi, le gouvernement jugea prudent de prendre des mesures.

Dès 1934, les banques mixtes durent abandonner leur double activité et publier une situation mensuelle.

En 1935, sort une législation plus précise reprenant les mesures énoncées et instituant une commission bancaire édictant des règlements assez sévères.

Les banques se voyaient ainsi écartées du financement des entreprises à long terme.

Disons tout de suite que du fait que ces mesures constituent un compromis entre libéraux et socialistes, elles pèchent sous certains aspects.

D'autre part, c'est un leurre de croire que les trusts  
sont touchés à mort.  
Les banques d'affaires trouvèrent immédiatement une solution  
légitime. La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE créa une banque pure  
dénommée BANQUE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE dont elle  
détient la majorité. Celle-ci exécute les opérations à court  
terme, l'ancienne société devenant uniquement un "holding" ou  
société à portefeuille.

Par contre, la BANQUE DE BRUXELLES garda son activité  
bancaire et céda son portefeuille à un nouveau holding, la SOCIÉTÉ  
DE BRUXELLES POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE (BRUFINA).



Qu'est-ce qu'un trust?

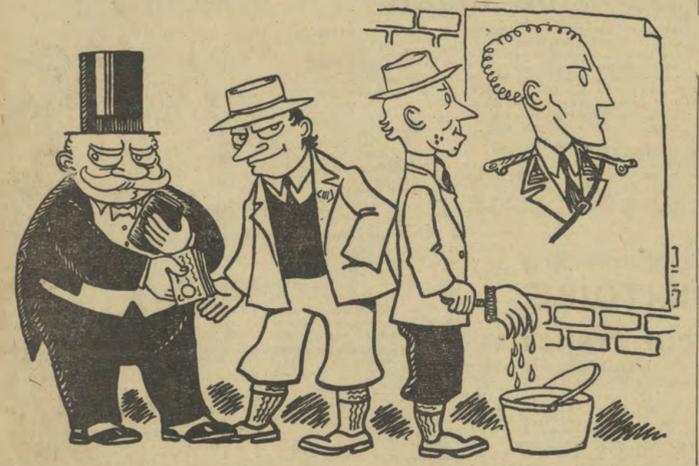
LA CONCENTRATION CAPITALISTE
ACTUELLEMENT dans le monde entier, sauf en l'Union Soviétique, les richesses essentielles sont de plus en plus centralisées dans les mains de quelques magnats capitalistes.

LES TRUSTS GROUPEMENT DES EXPLOITATIONS TRÈS DIVERSES
Le plus souvent, les trusts se créent à la suite de l'extension d'une entreprise géante qui s'empara de sources de matières premières, ainsi que des entreprises utilisant ses sous-produits.

LES TRUSTS

60 hommes dirigent 5 trusts et détiennent près de 1300 mandats dans les Conseils d'Administrations des Sociétés Anonymes

Les piliers de la réaction



LES trusts ne se bornent pas à dominer l'économie du pays, ils interviennent aussi dans la politique. Au XIXe siècle, des ministres furent directeurs de la Société Générale.

Actuellement, ils fomentent l'agitation légaliste. Accusé d'avoir donné 20 millions à la propagande légaliste, le trust Solvay n'a formulé aucun démenti.



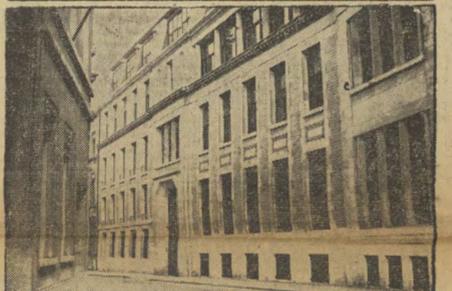
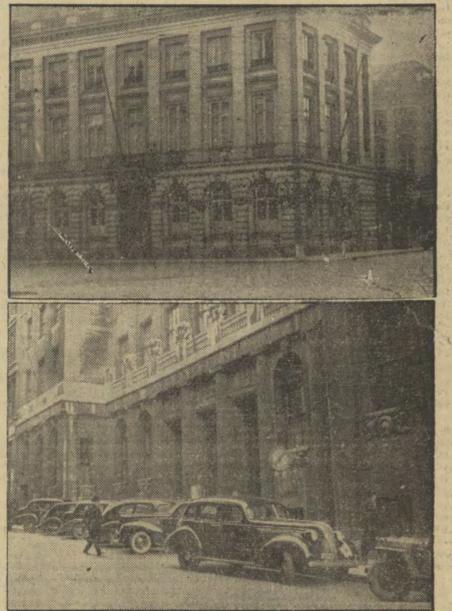
Société Générale
CONTROLE :
- PRESQUE 30 P. C. DE LA PRODUCTION BELGE DE CHARBON, tient en main de nombreux charbonnages, dont : Monceau-Fontaine, André-Dumont, Beeringen, Liégeois en Campine, Levant et Flénu-Produits, Hornu-Wasmes, Charbonnages belges, etc.

Groupe Empain
Il contrôle de puissantes sociétés d'ELECTRICITE, des BANQUES très importantes, les CHARBONNAGES de Bonnefin, Patience et Beaujonc, l'Agence télégraphique belge, les Tramways de Bruxelles, Gand, Liège, Charleroi, Ostende, et aussi les trams et le métro à Paris, Madrid, Buenos-Ayres, etc., etc.

Banque de Bruxelles (Brufina)
Elle est étroitement liée avec le trust d'Ougrée-Marhayé dirigé par le baron de Lannoy.

Kredietbank
A été fondée par le Boerenbond. Elle draine surtout les dépôts des CULTIVATEURS et joue un grand rôle dans le financement d'entreprises d'INDUSTRIE ALIMENTAIRE.

Groupe Solvay
Le développement du groupe Solvay a été basé sur le monopole mondial de la fabrication de la soude.



POUR BRISER LEUR POUVOIR VOTEZ POUR LE PARTI COMMUNISTE

Saboteurs de l'Economie, ennemis de tous les travailleurs
LES magnats financiers ne sont pas guidés par le souci des intérêts du pays, mais par le profit.



LES TRUSTS ECRASENT ouvriers, intellectuels, commerçants, paysans.

LE 21 janvier est pour les travailleurs du monde entier un anniversaire solennel : c'est en effet le 21 janvier 1924, il y a 22 ans, que mourut Vladimir Ilitch Lénine, le grand champion de la cause du peuple russe, le fondateur de l'Etat soviétique.

THEORIE ET ACTION
Lénine et les Syndicats
par J. Yousefovitch
Lénine se dresse avec véhémence contre les adversaires de l'éligibilité des organismes syndicaux.

Lénine se dresse avec véhémence contre les adversaires de l'éligibilité des organismes syndicaux. Il critiquait vivement ceux qui essayaient d'opposer les syndicats à l'Etat soviétique.

ILS ONT TRAHI
En été 1940, les principaux magnats financiers créent de concert avec l'occupant la Banque d'Emission, appelée à financer les exportations belges en Allemagne.

LA TRAQUE DES PETITES NATIONS

Il paraît que la première assemblée de l'O.N.U. est placée sous le signe de l'opposition entre les intérêts des grandes et des petites nations.

L'ASSEMBLEE DE L'O. N. U.

(Suite de la première page.)

Il a souligné que toutes les nations, petites et grandes, ont intérêt à ce qu'une paix stable, et à empêcher le déclenchement d'une nouvelle agression.

L'Assemblée Nationale française adresse son salut aux Nations Unies

ELLE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PREPARER LA RUPTURE AVEC FRANCO ET DE POURSUIVRE LA DEMOCRATISATION DE LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

En conclusion du débat sur la politique extérieure, l'Assemblée Nationale constituante française a voté l'ordre du jour suivant :

Les Serbes de la Lusace demandent leur indépendance

Mme CIKOVA, chef du département des affaires sociales du comité national des Serbes de Lusace, qui siège à Bautzen, au nord de Dresde, a adressé au Secrétaire général des Nations unies un memorandum qui est actuellement étudié par une sous-commission des travaux et qui réclame l'indépendance du district.

« Quant à la motion concernant les relations avec l'Espagne le premier paragraphe félicitait le gouvernement pour l'initiative qu'il a prise pour empêcher des congruents d'élaborer partout les hommes et les institutions qui persistent les vestiges du national-socialisme et du fascisme ».

Au Conseil Economique et Social

Le professeur Deboisse, délégué de notre pays à l'O. N. U. vient d'être désigné comme représentant de la Belgique au sein du Conseil économique et social.

La séance inaugurale du Conseil de Sécurité

Le 17 janvier s'est tenue à Westminster (Church House) la première séance du Conseil de Sécurité. La salle de séance, qui pendant la guerre, servait de lieu de réunion à la Chambre des Communes.

CE QUE TOUT ELECTEUR TOUT MILITANT DOIT SAVOIR! Choisissez les parrains dans une même commune.

Nous vous avons déjà conseillé de choisir les parrains, autant que possible, dans une même commune. Voici la raison :

De nouveaux prix de détail?

La conférence de presse hebdomadaire du Ministre des Affaires Economiques, M. Smets, a été consacrée à illustrer les décisions de la dernière Conférence nationale du Travail en matière de prix et salaires.

Au procès de Nuremberg LE REQUISITOIRE de l'accusateur français

125 militaires américains furent exécutés de leur capture. LE BILAN DU PILLAGE NAZI Au Danemark, premier pays de l'Europe occidentale envahi, le pillage nazii atteint environ 9 milliards de couronnes.

LES ALLEMANDS ONT CREE UN CHOMAGE ARTIFICIEL M. Herzog cite deux exemples de méfaits commis par le régime de l'armement, sont également compromis dans cette violation du droit international.

Arondissement de Bruxelles : 800 minimum ; Arrondissements d'Anvers, Gand-Etclou, Charleroi et Liège : 400 minimum ; Autres arrondissements : 200 minimum ;

Le docteur Depage accepte de figurer sur la liste communiste

IL VAUT LA PEINE DE LUTTER — Le ne suis peut-être pas un politicien au sens courant du mot, mais je désire encore l'intervention d'un médecin, mais le crois à un idéal de justice sociale pour lequel il vaudrait la peine de lutter, et pour la réalisation de lequel je désire apporter mon concours aux travailleurs.

LES VETEMENTS CONFECTIONNES PAREDESSUR simple, pure laine, modèle simple... fr. 1.100 à 2.100

LES VETEMENTS SUR MESURE Costume homme, tissu laine, cardé... fr. 2.400

LES ARTICLES DE MENAGE Les prix de vente au détail ont été fixés comme suit :

LES LIVRES FRANÇAIS M. De Standaert a également annoncé que les livres importés de France (publications courantes) auront un prix de vente calculé sur la base du change de fr. 0,40 belge pour 1 franc français.

UNE NOUVELLE CARTE DE TEXTILE Le Ministre a annoncé brièvement qu'une cinquième carte de textile sera instituée à partir du 15 mars.

200.000 Arméniens de Syrie et du Liban demandent à l'Arménie soviétique des territoires occupés par la Turquie

Le télégramme exprime que l'Assemblée générale de l'Onu donnera la solution équitable au conflit arménien.

Les agriculteurs victimes des trusts du sucre (Suite de la première page.)

Ensuite, les agriculteurs, démunis à l'improviste, se virent de fait livrés à la merci des trusts, et furent contraints de s'engager dans une politique d'emprunts, onéreux et même spoliateurs à l'un quelconque de ces trusts.

Enfin, comme on ne fut pas les terres en fin ils doivent accépter à l'admission de ces terres à un troisième trust, celui des engrais, qui n'est pas le moins avide.

Les agriculteurs victimes des trusts du sucre (Suite de la première page.)

ETATS-UNIS LA POLICE PROTEGE LES «JAINES» A LOS ANGELES

Los Angeles, 18 (A.F.P.). — On apprend que des scènes de violence se sont produites au commencement de la matinée. Les policiers, coiffés de casques d'acier ont lancé des bombes lacrymogènes sur la foule composée d'environ 1.200 électiciens appartenant au C.I.O., massés devant les usines d'automobile de la firme « United States Motors ».

LEVANT LA SYRIE ET LE LIBAN : UN SECOND PROCES DE DACHAU

Francfort, 18 janvier (AP). — L'agence de presse allemande Dana, contrôlée par les autorités américaines, a annoncé hier que 25 fonctionnaires du camp de Dachau seront jugés au cours d'un nouveau procès, au début de février.

INTERNATIONALISME NON RESOLUS

Londres, 18 janvier (AP). — Commentant un article du périodique « Temps Nouveaux », paru dans le parti communiste, le Radio Moscou a déclaré aujourd'hui :

LE PARTI COMMUNISTE ALLEMAND REUSE L'UNION AVEC LES PARTIS SOCIAL-DÉMOCRATES DE LA ZONE BRITANNIQUE

Le parti communiste allemand de la zone britannique s'est réuni à Plensbourg. Le porte-parole des communistes de Hambourg a exprimé à l'assemblée son regret de la décision du parti social-démocrate de la zone britannique de refuser l'union avec le parti communiste.

CHINE TCHIANG-KAI-CHEK DE REALISER SES PROMESSES DE DEMOCRATISATION DE SON PAYS

Londres, 18 janvier (AP). — Commentant le communiqué sur la fin des hostilités, le Radio Moscou a déclaré aujourd'hui :

LE CONSEIL DE CONTROLE ALLIÉ DÉCIDE DE REMPLIR LES CADRES DE L'ENSEIGNEMENT MILITAIRE ALLEMAND

Le Conseil de Contrôle allié a décidé de remplir les cadres de l'enseignement militaire allemand toutes les personnes ayant adhéré, même de nom seulement, au parti nazi ou à des organisations nazies, y compris les fonctionnaires et les officiers.

ALLEMAGNE UN SECOND PROCES DE DACHAU EN FEVRIER

Francfort, 18 janvier (AP). — L'agence de presse allemande Dana, contrôlée par les autorités américaines, a annoncé hier que 25 fonctionnaires du camp de Dachau seront jugés au cours d'un nouveau procès, au début de février.

LES MATCHS DE DIMANCHE

Division d'honneur Saint-Nicolas-Liersche C. Liégeois-Standard (6 x 0) Division I A U.C. Centre-R.C. Tournai (4 x 0)

drapreau rouge

AU VEL' D'HIV' BRUXELLOIS Nouveaux essais dans le «Stol-Van Hauwaert»

De nouveaux essais vont être tentés, en «américaine», par le coureur «Stol-Van Hauwaert» qui dimanche, au Vel' d'Hiv', sera la deuxième grande épreuve de vitesse sur piste de l'Europe derrière les petites motos et les grands nationaux de vitesse sur routes dont nous avons parlé hier.

CE DIMANCHE, A 13 H. 30 Le Championnat du Brabant de Cyclo-cross

LES ENGAGÉS : 1. V. de Meirach (P. Dole) champ. de guerre ; 2. Van Der Pelt (P. Dole) ; 3. Van Beyer (J. St.) ; 4. Van der Kerkhof (J. St.) ; 5. Looyfers (F. H. St.) ; 6. D. Duermonder (P. A.) ; 7. Wauters (A. D.V.) ; 8. Scholten (A. D.V.) ; 9. Camu (A. D.V.) ; 10. Meert (J. A.) ; 11. De Waele (A. D.V.) ; 12. Van der Loo (P. M.) ; 13. De Waele (P. M.) ; 14. De Waele (P. M.) ; 15. De Waele (P. M.) ; 16. De Waele (P. M.) ; 17. De Waele (P. M.) ; 18. De Waele (P. M.) ; 19. De Waele (P. M.) ; 20. De Waele (P. M.) ; 21. De Waele (P. M.) ; 22. De Waele (P. M.) ; 23. De Waele (P. M.) ; 24. De Waele (P. M.) ; 25. De Waele (P. M.) ; 26. De Waele (P. M.) ; 27. De Waele (P. M.) ; 28. De Waele (P. M.) ; 29. De Waele (P. M.) ; 30. De Waele (P. M.) ; 31. De Waele (P. M.) ; 32. De Waele (P. M.) ; 33. De Waele (P. M.) ; 34. De Waele (P. M.) ; 35. De Waele (P. M.) ; 36. De Waele (P. M.) ; 37. De Waele (P. M.) ; 38. De Waele (P. M.) ; 39. De Waele (P. M.) ; 40. De Waele (P. M.) ; 41. De Waele (P. M.) ; 42. De Waele (P. M.) ; 43. De Waele (P. M.) ; 44. De Waele (P. M.) ; 45. De Waele (P. M.) ; 46. De Waele (P. M.) ; 47. De Waele (P. M.) ; 48. De Waele (P. M.) ; 49. De Waele (P. M.) ; 50. De Waele (P. M.) ; 51. De Waele (P. M.) ; 52. De Waele (P. M.) ; 53. De Waele (P. M.) ; 54. De Waele (P. M.) ; 55. De Waele (P. M.) ; 56. De Waele (P. M.) ; 57. De Waele (P. M.) ; 58. De Waele (P. M.) ; 59. De Waele (P. M.) ; 60. De Waele (P. M.) ; 61. De Waele (P. M.) ; 62. De Waele (P. M.) ; 63. De Waele (P. M.) ; 64. De Waele (P. M.) ; 65. De Waele (P. M.) ; 66. De Waele (P. M.) ; 67. De Waele (P. M.) ; 68. De Waele (P. M.) ; 69. De Waele (P. M.) ; 70. De Waele (P. M.) ; 71. De Waele (P. M.) ; 72. De Waele (P. M.) ; 73. De Waele (P. M.) ; 74. De Waele (P. M.) ; 75. De Waele (P. M.) ; 76. De Waele (P. M.) ; 77. De Waele (P. M.) ; 78. De Waele (P. M.) ; 79. De Waele (P. M.) ; 80. De Waele (P. M.) ; 81. De Waele (P. M.) ; 82. De Waele (P. M.) ; 83. De Waele (P. M.) ; 84. De Waele (P. M.) ; 85. De Waele (P. M.) ; 86. De Waele (P. M.) ; 87. De Waele (P. M.) ; 88. De Waele (P. M.) ; 89. De Waele (P. M.) ; 90. De Waele (P. M.) ; 91. De Waele (P. M.) ; 92. De Waele (P. M.) ; 93. De Waele (P. M.) ; 94. De Waele (P. M.) ; 95. De Waele (P. M.) ; 96. De Waele (P. M.) ; 97. De Waele (P. M.) ; 98. De Waele (P. M.) ; 99. De Waele (P. M.) ; 100. De Waele (P. M.) ; 101. De Waele (P. M.) ; 102. De Waele (P. M.) ; 103. De Waele (P. M.) ; 104. De Waele (P. M.) ; 105. De Waele (P. M.) ; 106. De Waele (P. M.) ; 107. De Waele (P. M.) ; 108. De Waele (P. M.) ; 109. De Waele (P. M.) ; 110. De Waele (P. M.) ; 111. De Waele (P. M.) ; 112. De Waele (P. M.) ; 113. De Waele (P. M.) ; 114. De Waele (P. M.) ; 115. De Waele (P. M.) ; 116. De Waele (P. M.) ; 117. De Waele (P. M.) ; 118. De Waele (P. M.) ; 119. De Waele (P. M.) ; 120. De Waele (P. M.) ; 121. De Waele (P. M.) ; 122. De Waele (P. M.) ; 123. De Waele (P. M.) ; 124. De Waele (P. M.) ; 125. De Waele (P. M.) ; 126. De Waele (P. M.) ; 127. De Waele (P. M.) ; 128. De Waele (P. M.) ; 129. De Waele (P. M.) ; 130. De Waele (P. M.) ; 131. De Waele (P. M.) ; 132. De Waele (P. M.) ; 133. De Waele (P. M.) ; 134. De Waele (P. M.) ; 135. De Waele (P. M.) ; 136. De Waele (P. M.) ; 137. De Waele (P. M.) ; 138. De Waele (P. M.) ; 139. De Waele (P. M.) ; 140. De Waele (P. M.) ; 141. De Waele (P. M.) ; 142. De Waele (P. M.) ; 143. De Waele (P. M.) ; 144. De Waele (P. M.) ; 145. De Waele (P. M.) ; 146. De Waele (P. M.) ; 147. De Waele (P. M.) ; 148. De Waele (P. M.) ; 149. De Waele (P. M.) ; 150. De Waele (P. M.) ; 151. De Waele (P. M.) ; 152. De Waele (P. M.) ; 153. De Waele (P. M.) ; 154. De Waele (P. M.) ; 155. De Waele (P. M.) ; 156. De Waele (P. M.) ; 157. De Waele (P. M.) ; 158. De Waele (P. M.) ; 159. De Waele (P. M.) ; 160. De Waele (P. M.) ; 161. De Waele (P. M.) ; 162. De Waele (P. M.) ; 163. De Waele (P. M.) ; 164. De Waele (P. M.) ; 165. De Waele (P. M.) ; 166. De Waele (P. M.) ; 167. De Waele (P. M.) ; 168. De Waele (P. M.) ; 169. De Waele (P. M.) ; 170. De Waele (P. M.) ; 171. De Waele (P. M.) ; 172. De Waele (P. M.) ; 173. De Waele (P. M.) ; 174. De Waele (P. M.) ; 175. De Waele (P. M.) ; 176. De Waele (P. M.) ; 177. De Waele (P. M.) ; 178. De Waele (P. M.) ; 179. De Waele (P. M.) ; 180. De Waele (P. M.) ; 181. De Waele (P. M.) ; 182. De Waele (P. M.) ; 183. De Waele (P. M.) ; 184. De Waele (P. M.) ; 185. De Waele (P. M.) ; 186. De Waele (P. M.) ; 187. De Waele (P. M.) ; 188. De Waele (P. M.) ; 189. De Waele (P. M.) ; 190. De Waele (P. M.) ; 191. De Waele (P. M.) ; 192. De Waele (P. M.) ; 193. De Waele (P. M.) ; 194. De Waele (P. M.) ; 195. De Waele (P. M.) ; 196. De Waele (P. M.) ; 197. De Waele (P. M.) ; 198. De Waele (P. M.) ; 199. De Waele (P. M.) ; 200. De Waele (P. M.) ; 201. De Waele (P. M.) ; 202. De Waele (P. M.) ; 203. De Waele (P. M.) ; 204. De Waele (P. M.) ; 205. De Waele (P. M.) ; 206. De Waele (P. M.) ; 207. De Waele (P. M.) ; 208. De Waele (P. M.) ; 209. De Waele (P. M.) ; 210. De Waele (P. M.) ; 211. De Waele (P. M.) ; 212. De Waele (P. M.) ; 213. De Waele (P. M.) ; 214. De Waele (P. M.) ; 215. De Waele (P. M.) ; 216. De Waele (P. M.) ; 217. De Waele (P. M.) ; 218. De Waele (P. M.) ; 219. De Waele (P. M.) ; 220. De Waele (P. M.) ; 221. De Waele (P. M.) ; 222. De Waele (P. M.) ; 223. De Waele (P. M.) ; 224. De Waele (P. M.) ; 225. De Waele (P. M.) ; 226. De Waele (P. M.) ; 227. De Waele (P. M.) ; 228. De Waele (P. M.) ; 229. De Waele (P. M.) ; 230. De Waele (P. M.) ; 231. De Waele (P. M.) ; 232. De Waele (P. M.) ; 233. De Waele (P. M.) ; 234. De Waele (P. M.) ; 235. De Waele (P. M.) ; 236. De Waele (P. M.) ; 237. De Waele (P. M.) ; 238. De Waele (P. M.) ; 239. De Waele (P. M.) ; 240. De Waele (P. M.) ; 241. De Waele (P. M.) ; 242. De Waele (P. M.) ; 243. De Waele (P. M.) ; 244. De Waele (P. M.) ; 245. De Waele (P. M.) ; 246. De Waele (P. M.) ; 247. De Waele (P. M.) ; 248. De Waele (P. M.) ; 249. De Waele (P. M.) ; 250. De Waele (P. M.) ; 251. De Waele (P. M.) ; 252. De Waele (P. M.) ; 253. De Waele (P. M.) ; 254. De Waele (P. M.) ; 255. De Waele (P. M.) ; 256. De Waele (P. M.) ; 257. De Waele (P. M.) ; 258. De Waele (P. M.) ; 259. De Waele (P. M.) ; 260. De Waele (P. M.) ; 261. De Waele (P. M.) ; 262. De Waele (P. M.) ; 263. De Waele (P. M.) ; 264. De Waele (P. M.) ; 265. De Waele (P. M.) ; 266. De Waele (P. M.) ; 267. De Waele (P. M.) ; 268. De Waele (P. M.) ; 269. De Waele (P. M.) ; 270. De Waele (P. M.) ; 271. De Waele (P. M.) ; 272. De Waele (P. M.) ; 273. De Waele (P. M.) ; 274. De Waele (P. M.) ; 275. De Waele (P. M.) ; 276. De Waele (P. M.) ; 277. De Waele (P. M.) ; 278. De Waele (P. M.) ; 279. De Waele (P. M.) ; 280. De Waele (P. M.) ; 281. De Waele (P. M.) ; 282. De Waele (P. M.) ; 283. De Waele (P. M.) ; 284. De Waele (P. M.) ; 285. De Waele (P. M.) ; 286. De Waele (P. M.) ; 287. De Waele (P. M.) ; 288. De Waele (P. M.) ; 289. De Waele (P. M.) ; 290. De Waele (P. M.) ; 291. De Waele (P. M.) ; 292. De Waele (P. M.) ; 293. De Waele (P. M.) ; 294. De Waele (P. M.) ; 295. De Waele (P. M.) ; 296. De Waele (P. M.) ; 297. De Waele (P. M.) ; 298. De Waele (P. M.) ; 299. De Waele (P. M.) ; 300. De Waele (P. M.) ; 301. De Waele (P. M.) ; 302. De Waele (P. M.) ; 303. De Waele (P. M.) ; 304. De Waele (P. M.) ; 305. De Waele (P. M.) ; 306. De Waele (P. M.) ; 307. De Waele (P. M.) ; 308. De Waele (P. M.) ; 309. De Waele (P. M.) ; 310. De Waele (P. M.) ; 311. De Waele (P. M.) ; 312. De Waele (P. M.) ; 313. De Waele (P. M.) ; 314. De Waele (P. M.) ; 315. De Waele (P. M.) ; 316. De Waele (P. M.) ; 317. De Waele (P. M.) ; 318. De Waele (P. M.) ; 319. De Waele (P. M.) ; 320. De Waele (P. M.) ; 321. De Waele (P. M.) ; 322. De Waele (P. M.) ; 323. De Waele (P. M.) ; 324. De Waele (P. M.) ; 325. De Waele (P. M.) ; 326. De Waele (P. M.) ; 327. De Waele (P. M.) ; 328. De Waele (P. M.) ; 329. De Waele (P. M.) ; 330. De Waele (P. M.) ; 331. De Waele (P. M.) ; 332. De Waele (P. M.) ; 333. De Waele (P. M.) ; 334. De Waele (P. M.) ; 335. De Waele (P. M.) ; 336. De Waele (P. M.) ; 337. De Waele (P. M.) ; 338. De Waele (P. M.) ; 339. De Waele (P. M.) ; 340. De Waele (P. M.) ; 341. De Waele (P. M.) ; 342. De Waele (P. M.) ; 343. De Waele (P. M.) ; 344. De Waele (P. M.) ; 345. De Waele (P. M.) ; 346. De Waele (P. M.) ; 347. De Waele (P. M.) ; 348. De Waele (P. M.) ; 349. De Waele (P. M.) ; 350. De Waele (P. M.) ; 351. De Waele (P. M.) ; 352. De Waele (P. M.) ; 353. De Waele (P. M.) ; 354. De Waele (P. M.) ; 355. De Waele (P. M.) ; 356. De Waele (P. M.) ; 357. De Waele (P. M.) ; 358. De Waele (P. M.) ; 359. De Waele (P. M.) ; 360. De Waele (P. M.) ; 361. De Waele (P. M.) ; 362. De Waele (P. M.) ; 363. De Waele (P. M.) ; 364. De Waele (P. M.) ; 365. De Waele (P. M.) ; 366. De Waele (P. M.) ; 367. De Waele (P. M.) ; 368. De Waele (P. M.) ; 369. De Waele (P. M.) ; 370. De Waele (P. M.) ; 371. De Waele (P. M.) ; 372. De Waele (P. M.) ; 373. De Waele (P. M.) ; 374. De Waele (P. M.) ; 375. De Waele (P. M.) ; 376. De Waele (P. M.) ; 377. De Waele (P. M.) ; 378. De Waele (P. M.) ; 379. De Waele (P. M.) ; 380. De Waele (P. M.) ; 381. De Waele (P. M.) ; 382. De Waele (P. M.) ; 383. De Waele (P. M.) ; 384. De Waele (P. M.) ; 385. De Waele (P. M.) ; 386. De Waele (P. M.) ; 387. De Waele (P. M.) ; 388. De Waele (P. M.) ; 389. De Waele (P. M.) ; 390. De Waele (P. M.) ; 391. De Waele (P. M.) ; 392. De Waele (P. M.) ; 393. De Waele (P. M.) ; 394. De Waele (P. M.) ; 395. De Waele (P. M.) ; 396. De Waele (P. M.) ; 397. De Waele (P. M.) ; 398. De Waele (P. M.) ; 399. De Waele (P. M.) ; 400. De Waele (P. M.) ; 401. De Waele (P. M.) ; 402. De Waele (P. M.) ; 403. De Waele (P. M.) ; 404. De Waele (P. M.) ; 405. De Waele (P. M.) ; 406. De Waele (P. M.) ; 407. De Waele (P. M.) ; 408. De Waele (P. M.) ; 409. De Waele (P. M.) ; 410. De Waele (P. M.) ; 411. De Waele (P. M.) ; 412. De Waele (P. M.) ; 413. De Waele (P. M.) ; 414. De Waele (P. M.) ; 415. De Waele (P. M.) ; 416. De Waele (P. M.) ; 417. De Waele (P. M.) ; 418. De Waele (P. M.) ; 419. De Waele (P. M.) ; 420. De Waele (P. M.) ; 421. De Waele (P. M.) ; 422. De Waele (P. M.) ; 423. De Waele (P. M.) ; 424. De Waele (P. M.) ; 425. De Waele (P. M.) ; 426. De Waele (P. M.) ; 427. De Waele (P. M.) ; 428. De Waele (P. M.) ; 429. De Waele (P. M.) ; 430. De Waele (P. M.) ; 431. De Waele (P. M.) ; 432. De Waele (P. M.) ; 433. De Waele (P. M.) ; 434. De Waele (P. M.) ; 435. De Waele (P. M.) ; 436. De Waele (P. M.) ; 437. De Waele (P. M.) ; 438. De Waele (P. M.) ; 439. De Waele (P. M.) ; 440. De Waele (P. M.) ; 441. De Waele (P. M.) ; 442. De Waele (P. M.) ; 443. De Waele (P. M.) ; 444. De Waele (P. M.) ; 445. De Waele (P. M.) ; 446. De Waele (P. M.) ; 447. De Waele (P. M.) ; 448. De Waele (P. M.) ; 449. De Waele (P. M.) ; 450. De Waele (P. M.) ; 451. De Waele (P. M.) ; 452. De Waele (P. M.) ; 453. De Waele (P. M.) ; 454. De Waele (P. M.) ; 455. De Waele (P. M.) ; 456. De Waele (P. M.) ; 457. De Waele (P. M.) ; 458. De Waele (P. M.) ; 459. De Waele (P. M.) ; 460. De Waele (P. M.) ; 461. De Waele (P. M.) ; 462. De Waele (P. M.) ; 463. De Waele (P. M.) ; 464. De Waele (P. M.) ; 465. De Waele (P. M.) ; 466. De Waele (P. M.) ; 467. De Waele (P. M.) ; 468. De Waele (P. M.) ; 469. De Waele (P. M.) ; 470. De Waele (P. M.) ; 471. De Waele (P. M.) ; 472. De Waele (P. M.) ; 473. De Waele (P. M.) ; 474. De Waele (P. M.) ; 475. De Waele (P. M.) ; 476. De Waele (P. M.) ; 477. De Waele (P. M.) ; 478. De Waele (P. M.) ; 479. De Waele (P. M.) ; 480. De Waele (P. M.) ; 481. De Waele (P. M.) ; 482. De Waele (P. M.) ; 483. De Waele (P. M.) ; 484. De Waele (P. M.) ; 485. De Waele (P. M.) ; 486. De Waele (P. M.) ; 487. De Waele (P. M.) ; 488. De Waele (P. M.) ; 489. De Waele (P. M.) ; 490. De Waele (P. M.) ; 491. De Waele (P. M.) ; 492. De Waele (P. M.) ; 493. De Waele (P. M.) ; 494. De Waele (P. M.) ; 495. De Waele (P. M.) ; 496. De Waele (P. M.) ; 497. De Waele (P. M.) ; 498. De Waele (P. M.) ; 499. De Waele (P. M.) ; 500. De Waele (P. M.) ; 501. De Waele (P. M.) ; 502. De Waele (P. M.) ; 503. De Waele (P. M.) ; 504. De Waele (P. M.) ; 505. De Waele (P. M.) ; 506. De Waele (P. M.) ; 507. De Waele (P. M.) ; 508. De Waele (P. M.) ; 509. De Waele (P. M.) ; 510. De Waele (P. M.) ; 511. De Waele (P. M.) ; 512. De Waele (P. M.) ; 513. De Waele (P. M.) ; 514. De Waele (P. M.) ; 515. De Waele (P. M.) ; 516. De Waele (P. M.) ; 517. De Waele (P. M.) ; 518. De Waele (P. M.) ; 519. De Waele (P. M.) ; 520. De Waele (P. M.) ; 521. De Waele (P. M.) ; 522. De Waele (P. M.) ; 523. De Waele (P. M.) ; 524. De Waele (P. M.) ; 525. De Waele (P. M.) ; 526. De Waele (P. M.) ; 527. De Waele (P. M.) ; 528. De Waele (P. M.) ; 529. De Waele (P. M.) ; 530. De Waele (P. M.) ; 531. De Waele (P. M.) ; 532. De Waele (P. M.) ; 533. De Waele (P. M.) ; 534. De Waele (P. M.) ; 535. De Waele (P. M.) ; 536. De Waele (P. M.) ; 537. De Waele (P. M.) ; 538. De Waele (P. M.) ; 539. De Waele (P. M.) ; 540. De Waele (P. M.) ; 541. De Waele (P. M.) ; 542. De Waele (P. M.) ; 543. De Waele (P. M.) ; 544. De Waele (P. M.) ; 545. De Waele (P. M.) ; 546. De Waele (P. M.) ; 547. De Waele (P. M.) ; 548. De Waele (P. M.) ; 549. De Waele (P. M.) ; 550. De Waele (P. M.) ; 551. De Waele (P. M.) ; 552. De Waele (P. M.) ; 553. De Waele (P. M.) ; 554. De Waele (P. M.) ; 555. De Waele (P. M.) ; 556. De Waele (P. M.) ; 557. De Waele (P. M.) ; 558. De Waele (P. M.) ; 559. De Waele (P. M.) ; 560. De Waele (P. M.) ; 561. De Waele (P. M.) ; 562. De Waele (P. M.) ; 563. De Waele (P. M.) ; 564. De Waele (P. M.) ; 565. De Waele (P. M.) ; 566. De Waele (P. M.) ; 567. De Waele (P. M.) ; 568. De Waele (P. M.) ; 569. De Waele (P. M.) ; 570. De Waele (P. M.) ; 571. De Waele (P. M.) ; 572. De Waele (P. M.) ; 573. De Waele (P. M.) ; 574. De Waele (P. M.) ; 575. De Waele (P. M.) ; 576.

*bonnes sur plus valeurs*

*Francis Mercier*  
**1**

LES TRUSTS, VOILA L'ENNEMI  
=====

LES TRUSTS EXERCENT LEUR DOMINATION SUR TOUTE L'ECONOMIE DU PAYS

*les trusts sont des entreprises gigantesques qui exercent leur domination sur l'économie du pays*

1 à 4 grands trusts contrôlent:

- 63% des charbonnages
- 75% des Hauts Fournaux
- 80% des aciéries
- 70% de la production d'acide sulfurique
- 100% " " " " l'énergie électrique
- 100% " " " " d'étain
- 100% " " " " de la verrerie et glacerie
- 90% " " " " de sucre
- 80% des dépôts en banque

1 seul trust, la Société Générale contrôle:

- 100% de la production de cuivre
- 70% " " " " poudre de zinc
- 70% " " " " " " plomb

LES TRUSTS ONT COLLABORE AVEC L'ENNEMI

Toutes les grandes usines ont travaillé pour l'occupant  
 Les dirigeants des trusts ont dirigé la Banque d'Emission qui a financé les fournitures à l'ennemi.  
 Aucun dirigeant de trust grand collaborateur économique n'a été arrêté.  
 Le Baron de Launoit qui a conclu un pacte avec la Société allemande Otto Wolf pendant la guerre  
 Le Baron Janssen qui a construit les usines de Fibranne  
 M. Blaise de la Société Générale  
 N'ONT MEME PAS ETE INQUIETES

LES TRUSTS FREINENT LA REPRISE ECONOMIQUE

Ils poursuivent une politique à courte vue tenant uniquement compte de leurs intérêts propres, sans tenir compte des intérêts généraux du pays  
 Ils ne font rien, au contraire -pour accroître la production pour améliorer la production pour créer de nouvelles entreprises de produits qualifiés

LES TRUSTS EMPECHENT LA HAUSSE DES SALAIRES

Depuis 1939 le niveau de vie des salariés a baissé de moitié pour tous ceux qui vivent d'un salaire, traitement ou appointement  
 Le Comité Central Industriel, organe de combat des trusts s'oppose à une réadaptation des salaires au cout de la vie

LES TRUSTS FONT HAUSSER LES PRIX

On nous promet depuis de nombreux mois que les prix vont baisser, mais  
 Les trusts s'opposent à la baisse ~~officielle~~ des prix officiels  
 Les trusts réalisent des bénéfices scandaleux en vendant au marché noir

IL N' Y A QU'UN REMEDE:

NATIONALISONS LES TRUSTS

Pour rénover l'économie du pays, créer de nouvelles entreprises  
Pour rééquiper, moderniser nos industries et notre agriculture  
Pour faire participer tous les travailleurs à la gestion de leurs entreprises  
Pour favoriser une main d'oeuvre qualifiée  
Pour pratiquer une politique de hauts salaires  
Pour faire baisser les prix

NATIONALISATION DES TRUSTS Pour ôter le pouvoir des mains des magnats  
Nos députés ont déjà déposé à la Chambre une proposition de loi  
demandant la nationalisation des trusts ou sociétés à portefeuille

NATIONALISATION LES BANQUES

pour orienter le crédit vers les branches les plus rentables à  
notre économie  
pour fournir du crédit à bon compte aux paysans, petits commerçants  
et artisans

NATIONALISATION DES GRANDES ENTREPRISES

NATIONALISATION DES MINES Nos députés ont déjà déposé une proposition  
à la Chambre pour le demander  
NATIONALISATION DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE  
NATIONALISATION DE L'ÉLECTRICITÉ  
NATIONALISATION DES GRANDES ENTREPRISES METALLURGIQUES  
NATIONALISATION DES GRANDES ENTREPRISES CHIMIQUES  
NATIONALISATION DES ARMES ET DES MUNITIONS

CONTRE LES ~~XXX~~ TRUSTS, ~~XXXXXX~~ POUR LES NATIONALISATIONS,

VOTEZ COMMUNISTE



NIL N' Y A QU'UN REMEDE:

NATIONALISONS LES TRUSTS

*C'est hélas à dire!  
La nationalisation n'est  
pas une panacée miracle  
venelle!*

Pour rénover l'économie du pays, créer de nouvelles entreprises  
Pour rééquiper, moderniser nos industries et notre agriculture  
Pour faire participer tous les travailleurs à la gestion de leurs entreprises

3 Pour favoriser une main d'oeuvre qualifiée  
Pour pratiquer une politique de hauts salaires  
Pour faire baisser les prix

NATIONALISATION DES TRUSTS Pour ôter le pouvoir des mains des magnats  
Les députés <sup>ce ministre</sup> ont déjà déposé à la Chambre une proposition de loi demandant la nationalisation des trusts ou sociétés à portefeuille

22

NATIONALISATION LES BANQUES

pour orienter le crédit vers les branches (les plus rentables) à notre économie  
pour fournir du crédit à bon compte aux paysans, petits commerçants et artisans

NATIONALISATION DES GRANDES ENTREPRISES *Monopoles*

NATIONALISATION DES MINES *Les* députés ont déjà déposé une proposition à la Chambre pour le demander

NATIONALISATION DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

NATIONALISATION DE L'ÉLECTRICITÉ

NATIONALISATION DES GRANDES ENTREPRISES MÉTALLURGIQUES

NATIONALISATION DES GRANDES ENTREPRISES CHIMIQUES

NATIONALISATION DES ARMES ET DES MUNITIONS

de la Fabrication

CONTRE LES ~~XXXX~~ TRUSTS, ~~EXXXXX~~ POUR LES NATIONALISATIONS,

VOTEZ COMMUNISTE

*Il faut dire ce que signifie "nationalisation" (service bloqué)  
(retour dans le pouvoir de la nation ; gestion sans gestion bureaucratique, même limitée à quelques grands trusts monopolistiques, les administrations de l'État de prendre les décisions, le mot d'ordre)  
Si on n'explique pas cela (brevé) de nationalisation  
l'État risque provoquer des votes contre nous!*

*Vous - Tu rebavillez Tu sème?*

*Un*

1

Le Groupe Banque de Bruxelles - Ougrée - Marihaye .

La Banque de Bruxelles fut fondée en 1871 mais elle n'acquît une réelle importance qu'en 1914 quand elle s'allia avec le groupe industriel Coppée-Warocqué, qui souscrivit la moitié de son augmentation de capital contre l'apport d'un portefeuille de valeurs charbonnières .

Après l'Armistice la Banque de Bruxelles fait preuve d'une activité fiévreuse, fort semblable à celle de la Société Générale dont elle essaie de devenir la rivale . De 1923 à 1937 , elle participe à la création ou à l'augmentation de capital de 227 sociétés :

En 1929, des pertes subies notamment dans l'affaire de la C.I.L. l'obligent à lâcher pied dans certains secteurs: elle doit ainsi abandonner à Dannie Heinemann et à des groupes américains, la prépondérance quelle avait acquise dans la Sofina.

Mais le groupe n'en reste pas moins fort puissant et son importance s'est encore renforcée au cours de ces dernières années depuis qu'une alliance qui équivaut presque à une fusion, a été réalisée avec le groupe d'Ougrée-Marihaye - Cofinindus du baron de Launoit.

Depuis la "scission " des banques en banques de dépôts et en banques d'affaires ( ou trusts financiers ), le portefeuille industriel de la Banque de Bruxelles a été repris par la Société de Bruxelles pour la Finance et l'Industrie (~~Brufina~~) ( Brufina ), dont, 120.000 actions sur 600.000 sont détenues par Cofinindus , le trust financier d'Ougrée-Marihaye.

Le baron de Launoit, qui avait présidé au grand essor d'Ougrée-Marihaye est aujourd'hui président de la Brufina; son frère Arsène de Launoit est à la tête de Cofinindus; son homme de con-

fiance, M. Max-Léo Gérard, dirige l'établissement bancaire proprement dit qui a gardé le nom de " Banque de Bruxelles" .

Parmi les autres dirigeants connus du groupe entre les deux guerres, citons les deux barons Evence Coppée ( le père est mort en 1922, le fils en 1945), le sénateur Maurice Despret, William Thys ( 1886-1935), le baron Maurice Houtart ( 1866-1939).

Le portefeuille de la Brufina comprend des participations importantes dans les entreprises suivantes :

Une douzaine de charbonnages , produisant ensemble 25% de, la production belge ( Mariemont-Bascoup; Ressaix-Leval-Péronnes; Limbourg-Meuse; Winterslag; Helchteren-Zolder; Strépy-Braquegnies; Bernissart; Trieu-Kaisin; Rieu du Coeur ).

L'Espérance-Longdoz, les Hauts Fourneaux de Thy-le-Château, la Néerlandaise de l'Azote, l'Ammoniaque Synthétique, la Mutuelle de l'Industrie Verrière (qui a adhéré à l'Union des Verreries Mécaniques), la Société Belge de Céramique, l'Union des Papeteries, les Usines de Radio S.B.R., les Tissages La Louisiane Perfecta, les Ateliers Domken, etc... Au Congo, le groupe contrôle par le " Crédit Général du Congo" (Crégéco ) un grand nombre de sociétés. A l'étranger, il a des participations dans une vingtaine de sociétés, notamment au Luxembourg, en France, au Maroc, au Brésil, etc...

De son côté, l'ancienne " S.A. d'Ougrée-Marihaye " a réparti, depuis 1935, son activité industrielle entre 3 sociétés distinctes: la nouvelle "société d'Ougrée-Marihaye" exploite les installations d'Ougrée, les charbonnages d'Ougrée, de Marihaye et de Bray ainsi que les minières et carrières nécessaires à ces divisions; les " Aciéries et Minières de la Sambre" gèrent la division de Monceau sur-Sambre; la "Minière et Métallurgique de Rodange" a repris les

installations situées au Grand Duché. Le trust financier Cofinindus détient des participations dans une vingtaine de sociétés: les Hauts Fourneaux de la Chiers, les Tubes de la Meuse, les Ateliers de Construction de la Meuse, Griffin, Armaf ( Manufacture liégeoise d'armes à feu ), la Société Belge de l'Azote, les Charbonnages du Gosson, du Hasard et de la Louvière et Sars-Longchamps, les Usines de Beukelaer, Engetra, etc...

Banque de Bruxelles.

A utiliser pour 1  
le DR éventuellement

Bilan au 31/3/47.

Ce bilan montre qu'avec un capital versé de 500.000.000 f. (+ 100 millions de réserves) = 600 millions, les résultats de l'exercice avoués sont de 49.214.698.80 f. ce qui n'est pas si mal (10% du capital versé). - La Banque distribuera seulement ~~10.000.000~~ 10.000.000 f. de dividende et l'on dira que les actionnaires ne touchent que 2%.

Corrigeons d'abord le capital: il était de 200.000.000 au début de l'année, et vient d'être augmenté de 300.000.000 f. - C'est donc 200 millions qui en ont rapporté 49, soit 24½%.

Voilà maintenant le compte Perte et Profits:

Profits: les intérêts et commissions atteignent	402.385.570.29
les revenus du portefeuille - titres	51.984.754.24
les "divers" ???	168.849.830.65
Total:	623.220.155.18

dont il faut déduire:

intérêts et commissions bonifiés	78.712.310.67
(à noter l'écart énorme entre les recettes et les dépenses dans ce domaine)	
Frais d'exploitation	374.612.778.11
(combien y a-t-il de rémunération de hauts dirigeants dans ce chiffre gigantesque de "frais"?)	
Taxes et impôts	7.818.718.53
Frais de publicité	589.632.80
Divers	663.759.60

462.397.199.51 ←

Reste donc bénéfice net: 160.822.955.67

Pourquoi n'avoue-t-on que 49 millions? Parce que l'on a déduit encore diverses sommes qui aboutissent à réduire le bénéfice apparent,

à savoir:

- 1) Allocations aux institutions de prévoyance et faveur du Personnel 74.118.205.61  
(ce montant paraît bien élevé. On serait curieux de savoir combien de millions fournit cette "institution" et qui gère ces sommes?)  
A comparer avec la prime de 500 f. refusé aux mitaines.

2) Impôt sur le capital ————— 18.250.000.—

(donc la Banque a amorti en un an l'impôt sur le capital et l'a porté en frais, ce qui veut dire que les actionnaires s'achètent à cet impôt en fait puisque la Banque le paie pour eux en plus du bénéfice avoué).

3) Amortissements ————— 19.250.051.26

(on a si bien amorti qu'au 31 mars 1947 toutes les installations matériel et mobilier de la Banque dans tout le pays valent ensemble ..... 1 fr.)

(On sait que la Bque de Brux. ne possède pas d'immeubles: elle a tout repassé à la société immobilière de Paris)

Total des déductions :	111.608.256.87
Ce qui avec les bénéfices avoués :	49.215.698.80
donne le bénéfice réel net plus haut, soit :	<u>160.822.955.67</u>

Il s'en suit que les apparences donnent :

capital 500.000.000.— — dividendes 10.000.000.— soit 2%

alors qu'en réalité nous avons :

capital 200.000.000.— — bénéfice 160.000.000 soit 80%

sans compter les rémunérations de dirigeants qui sont dans les frais généraux.

C'est un exemple typique et ahurissant de la différence entre les chiffres publics et leur analyse technique. Il n'y a pas de fraude: seulement une présentation.

Attention: nous avons ajouté les 74 millions des institutions de prévoyance qui on ne peut attaquer que modérément.  
remarquons aussi que dans la répartition du bénéfice il est prévu 2.211.527.70 f. pour le personnel. A qui?

Ci-joint le bilan en question.

# BANQUE DE BRUXELLES

SOCIÉTÉ ANONYME

**Siège Social : 2, Rue de la Régence, BRUXELLES****SIEGE D'ANVERS**

20, Longue rue de l'Hôpital

**SIEGE DE LIEGE**

5, Rue Georges Clemenceau

**SUCCESSALES à Alost, Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Gand, Hasselt, La Louvière, Louvain, Malines, Mons, Namur, Ostende, Roulers, Saint-Nicolas, Tirlemont, Tournai, Turnhout, Verviers.****AGENCES DE L'AGGLOMÉRATION BRUXELLOISE : 26, Avenue des Arts ; 52a, Rue du Lombard ; 35, Boulevard Anspach ;**

76, Boulevard Léopold II ; 20, Boulevard du Jardin Botanique ; 16, Parvis St-Gilles ; 14, Place St-Denis ;

232, Rue Marie-Christine ; 382, Chaussée de Mons ; 29, Rue Xavier De Bue ; 22, Rue d'Arlon ; 702, Chaussée de Wavre.

**AUTRES AGENCES DU RAYON DU SIEGE DE BRUXELLES : Hal, Vilvorde, Dilbeek, Haren, Strombeek-Bever, Tubize, Waterloo.****AGENCES DANS TOUTE LA BELGIQUE**

## LE BILAN AU 31 MARS 1947 DE LA BANQUE DE BRUXELLES

Nos lecteurs trouveront ci-contre le bilan de la Banque de Bruxelles pour l'exercice clos le 31 mars 1947.

Cet exercice s'est déroulé dans une atmosphère d'expansion économique et les chiffres de résultats se sont notablement amplifiés. Le bénéfice net de l'exercice s'élève en effet à fr. 49.215.000, au lieu de fr. 23.562.000 pour l'exercice précédent.

Il est à retenir que le chiffre de 1946-47 s'établit après une large allocation aux Institutions de Prévoyance en faveur du Personnel et après amortissement intégral de la somme de fr. 18.250.000 versée à l'État pour le rachat des 10.000 actions qui lui avaient été attribuées en vertu de l'impôt sur le capital.

Le Conseil proposera à l'assemblée du 26 juin de porter le dividende des 200.000 actions anciennes de fr. 50 à fr. 60 net, payable dès le 27 juin contre remise du coupon n° 11. Les 300.000 actions nouvelles émises en février dernier portent jouissance du 1<sup>er</sup> avril 1947 et seront donc sur le même pied que les titres anciens après détachement par ceux-ci du coupon n° 11.

Il sera proposé également d'affecter 30 millions de francs à la réserve légale, de manière à l'arrêter d'emblée à son chiffre maximum de 50 millions de francs, en regard du capital actuel de 500 millions. Cette allocation, qui portera le total des fonds propres de la Banque à 630 millions de francs, est, comme le souligne le rapport du Conseil d'Administration, effectuée dans l'intérêt de l'œuvre collective que constitue une banque de dépôts dans un pays en pleine restauration.

L'ensemble des capitaux déposés par la clientèle atteint, au 31 mars 1947, 12.713 millions de francs, dont 2.944 millions de comptes temporairement indisponibles et 9.769 millions de dépôts libres. Ce dernier montant accuse une augmentation de 1.560 millions de francs sur le chiffre correspondant de l'an dernier.

Durant l'exercice, les besoins de crédit de l'industrie et du commerce belges ont été plus pressants et plus nombreux, du fait de l'intensification de la production et des échanges. C'est ainsi que les débiteurs divers ont augmenté de 900 millions, pour s'élever au 31 mars 1947 à 2.563 millions. De leur côté, les opérations d'escompte se sont sensiblement développées ; le papier commercial en portefeuille en fin d'exercice atteint 1.070 millions, soit plus du double de celui accusé un an auparavant. Quant aux crédits documentaires et aux crédits d'acceptations, ils ont enregistré un mouvement considérable pendant l'exercice 1946-47.

Ces chiffres montrent que, dans la mesure permise par les limitations imposées aux banques par l'Arrêté ministériel du 5 février 1946, la Banque a pleinement rempli sa fonction d'organisme répartiteur de crédit. Le concours qu'elle apporte dans ce domaine s'élargirait encore si l'industrie et le commerce recouraient davantage à l'escompte ; les efforts faits dans ce sens par les banques, d'un commun accord avec la Banque Nationale, commencent à produire des résultats.

Les rapports de la Banque avec ses correspondants étrangers se sont grandement développés et resserrés à leur satisfaction mutuelle.

98

## BILAN AU 31 MARS 1947

### ACTIF

### PASSIF

Disponible et Réalisable :	Exigible :
Caisse, Banque Nationale et Chèques-Postaux . . . . . Fr. 868.105.015 07	Créanciers privilégiés ou garantis :
Prêts au jour le jour . . . . . 265.000.000 »	Banque Nationale de Belgique . . . . . —
Banquiers . . . . . 712.174.915 43	Autres créanciers Fr. 24.322.193 44 24.322.193 44
Autres valeurs à recevoir à court terme . . . . . 279.397.755 10	Banquiers . . . . . 1.033.252.667 15
Portefeuille-Effets :	Filiale . . . . . 17.374.842 20
a) Portefeuille commercial Fr. 1.070.171.909 48	Acceptations . . . . . 495.609.668 64
b) Effets publics réés-comptables à la Banque Nationale de Belgique 2.759.574.000 »	Autres valeurs à payer à court terme . . . . . 117.638.384 45
c) Effets publics mobili-sables à la Banque Na-tionale de Belgique à concurrence de 95% 4.922.500.000 » 8.752.245.909 48	Créiteurs pour effets à l'encaissement . . . . . 201.500.648 04
Report et avances sur titres . . . . . 95.972.358 44	Dépôts et comptes courants :
Débiteurs par acceptations . . . . . 495.609.668 64	a) à vue et à un mois au plus Fr. 9.478.669.285 70
Débiteurs divers . . . . . 2.562.609.210 23	b) à plus d'un mois . . . . . 289.991.279 23 9.768.660.564 93
Portefeuille-Titres :	Montants à libérer sur titres et participations 88.994.900 »
a) Valeurs de la réserve légale Fr. 20.000.000 »	Fonds réservés de la caisse des pensions complémentaires du personnel . . . . . 65.820.269 »
b) Fonds publics belges . 1.170.055.439 40	Divers . . . . . 118.347.529 57
c) Actions de banques . . . . . 9.913.464 »	11.931.521.667 42
d) Autres titres . . . . . 109.534.902 » 1.309.503.805 40	Exigible Spécial : (A. L. du 6-10-44, art. 16-17) :
Divers . . . . . 52.807.639 08	Comptes temporairement indisponibles :
15.393.426.276 87	a) à vue et à 1 mois au plus . . . . . 2.899.691.065 60
Immobilisé :	b) à plus d'un mois . . . . . 44.252.328 »
Participation dans la Société Immobilière du Parc . . . . . 69.993.000 »	2.943.943.393 60
Créance sur la Société Immobilière du Parc 62.500.484 53	Non Exigible :
Matériel et mobilier . . . . . 1 »	Capital . . . . . 500.000.000 »
132.493.485 53	Réserve légale . . . . . 20.000.000 »
Fr. 15.525.919.762 40	Réserve disponible . . . . . 80.000.000 »
	600.000.000 »
	Comptes de Résultats :
	Bénéfice reporté . . . . . 1.240.002 58
	Bénéfice de l'exercice . . . . . 49.214.698 80
	50.454.701 38
	Fr. 15.525.919.762 40

### COMPTES D'ORDRE

Actifs donnés en garantie :	
pour compte propre : à la Banque Nationale de Belgique (crédit non utilisé) . . . . . Fr. 1.243.500.000 »	
pour compte de tiers . . . . . 9.823.000 »	
Titres déposés en cautionnement pour compte propre . . . . . 3.350.000 »	
Garanties reçues de tiers . . . . . 5.064.114.440 56	
Nos cautions pour compte de tiers . . . . . 1.132.484.335 43	
Effets réescomptés . . . . . 202.664.131 80	
Opérations de change à terme . . . . . 112.067.976 »	
Dépôts à découvert . . . . . 18.904.389.673 »	
Emprunt de l'Assainissement monétaire (Art. 1 loi du 14-10-1945)	
a) Titulaires . . . . . 10.724.734.163 10	
b) Receveurs publics . . . . . 202.564.274 46	
Divers . . . . . 67.503.140 95	
Fondation Président Despret . . . . . 2.000.000 »	
Dépôts de cautionnements statutaires . . . . . pour mémoire	

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 MARS 1947

### DEBIT

### CREDIT

Intérêts et Commissions bonifiés . . . . . Fr. 78.712.310 47	Intérêts et Commissions perçus . . . . . Fr. 402.385.570 29
Frais Généraux :	Revenus du Portefeuille Titres . . . . . 51.984.754 24
a) Frais d'exploitation . . . . . 374.612.778 11	Divers . . . . . 168.849.830 65
b) Allocations aux Institutions de Pré-voyance en faveur du Personnel . . . . . 74.118.205 61	Bénéfice reporté . . . . . 1.240.002 58
c) Taxes et Impôts . . . . . 7.818.718 53	
d) Frais de publicité (Art. 15 A.R. 185) . . . . . 589.632 80	
e) Impôt sur le capital . . . . . 18.250.000 »	
475.389.335 05	
Amortissements . . . . . 19.240.051 26	
Divers . . . . . 663.759 60	
Bénéfice de l'exercice :	
Bénéfice reporté . . . . . 1.240.002 58	
Bénéfice de l'exercice . . . . . 49.214.698 80	
50.454.701 38	
Fr. 624.460.157 76	Fr. 624.460.157 76

### REPARTITION DU BENEFICE

A la réserve légale . . . . . Fr. 30.000.000 »	
Premier dividende aux 200.000 actions anciennes . . . . . 10.000.000 »	
Sur le surplus du bénéfice de l'exercice, soit Fr. 9.214.698 80 :	
8 % au Conseil d'Administration . . . . . 737.175 90	
24 % au Personnel . . . . . 2.211.527 70	
Sur le solde disponible de Fr. 7.505.997 78 :	
Deuxième dividende aux 200.000 actions anciennes . . . . . 2.000.000 »	
Report à nouveau . . . . . 5.505.997 78	
Fr. 50.454.701 38	

## LE PROBLEME DU REEQUIPEMENT DE LA BELGIQUE

La guerre a entraîné une réduction du patrimoine national tant public que privé par suite, d'une part, des destructions proprement dites et, d'autre part, de l'absence des renouvellements indispensables de l'outillage économique du pays.

Le Ministère du Rééquipement National s'est efforcé de chiffrer les besoins en capitaux nécessaires pour assurer le financement du rééquipement du pays au cours des dix prochaines années. Les conclusions de ces travaux ont fait l'objet d'un « Premier Rapport relatif au Problème des Investissements ».

Ainsi que le souligne le document en question, une estimation précise des besoins est, actuellement encore, très difficile. Si dans certains secteurs — et c'est généralement le cas pour les secteurs publics — des projets relativement complets ont déjà été élaborés, dans beaucoup d'autres les plans sont à peine ébauchés. Les estimations officielles mentionnées ci-après résultent, pour le secteur public et le secteur des services publics, de travaux de commissions spécialisées créées au sein des départements intéressés ; pour le secteur privé, d'études menées en commun avec les représentants des diverses branches intéressées.

Le Ministère du Rééquipement National estime l'ensemble des investissements nécessaires à cet effet à 365 milliards de francs (déduction faite des sommes déjà consacrées au rééquipement depuis le début de 1945, évaluées à 38,5 milliards), à répartir sur une période de dix années, à partir du 1 janvier 1947.

Le secteur public (communications, travaux publics et ports) intervient dans ce total pour 136,6 milliards de francs ou 37,5 %, à savoir :

	Période des 10 années	Besoins annuels dans les 1 <sup>res</sup> années
	(en milliards de francs)	
<b>1° Communications :</b>		
S. N. C. B. (Electrification, voies et matériel) . . . . .	45,-	6,-
Vicinaux . . . . .	1,-	0,2
Marine (quote-part de l'Etat) . . . . .	1,2	0,4
Aéronautique . . . . .	3,-	0,6
Postes et Chèques Postaux . . . . .	1,1	0,2
Téléphones et Télégraphes . . . . .	8,5	1,8
I. N. R. . . . .	0,8	0,1
	60,6	9,3
<b>2° Travaux publics :</b>		
Routes . . . . .	20,6	2,-
Voies hydrauliques . . . . .	23,4	2,3
Bâtiments . . . . .	12,-	1,2
Distribution d'eau . . . . .	8,-	0,8
	64,-	6,3
<b>3° Ports :</b>		
Anvers . . . . .	6,3	1,-
Gand . . . . .	5,7	0,9
	12,-	1,9

Le secteur des services publics (tramways, transports routiers, marine et aviation marchande) exigerait 22 milliards (6 % du total), chiffre se répartissant comme suit :

	Période des 10 années	Besoins annuels dans les 1 <sup>res</sup> années
	(en milliards de francs)	
Tramways . . . . .	1,5	0,2
Transports routiers . . . . .	10,-	1,2
Marine (armements privés) . . . . .	7,3	0,7
Aéronautique (sociétés privées) . . . . .	1,2	0,2
Navigation intérieure . . . . .	2,-	0,2
	22,-	2,5

Pour l'ensemble du secteur privé (industrie, commerce, agriculture, habitations), il est prévu 206 milliards environ (56 % du total), montant duquel il est attribué :

	Période des 10 années	Besoins annuels dans les 1 <sup>res</sup> années
	(en milliards de francs)	
<b>1° Industrie :</b>		
Electricité . . . . .	14,-	1,4
Charbonnages . . . . .	16,-	1,6
Sidérurgie . . . . .	9,5	1,-
Fabrications métalliques . . . . .	12,5	1,3
Industries textiles . . . . .	5,8	
Métaux non ferreux . . . . .	6,2	
Industries chimiques . . . . .	9,-	
Industries connexes à la construction (1) . . . . .	5,9	4,-
Industries de consommation (2) . . . . .	6,2	
Industries alimentaires et tabac . . . . .	5,8	
Industries diverses . . . . .	1,5	
	92,4	9,3
<b>2° Commerce et artisanat . . . . .</b>	6,3	0,6
<b>3° Agriculture . . . . .</b>	19,4	1,9
<b>4° Construction d'habitations . . . . .</b>	88,-	10,-
	206,1	21,8

(1) Cimenteries, travail du bois, céramiques, carrières et chaux, verreries, briqueteries, tuileries.  
(2) Papeteries, industries graphiques, cuir, chaussures, fourrures, caoutchouc, allumettes.

Ainsi que le souligne le rapport, l'absence de plans coordonnés d'investissements dans la plupart des secteurs industriels (exception faite pour l'électricité), rend quelque peu aléatoire l'appréciation des immobilisations à prévoir. D'une manière générale, les estimations pour l'industrie tiennent compte à la fois des renouvellements nécessaires (outillage et bâtiments) et de la marge de progrès technique à rattraper dans les prochaines années, correspondant à une extension de 15 % de l'outillage économique actuel de la Belgique.

\* \* \*

Telles quelles, ces premières estimations, qui ne sont pas définitives, constituent avant tout une évaluation de l'ordre de grandeur des investissements requis en vue de réparer les dommages causés par la guerre, de reconstituer le matériel amoindri par défaut d'entretien ou de renouvellement et, enfin, d'améliorer et de moderniser l'équipement économique du pays.

Les auteurs du rapport estiment que si le montant de 365 milliards auquel ont abouti leurs travaux peut paraître fort élevé, celui-ci demeure dans de justes limites et tient compte des possibilités matérielles et financières du pays.

Mais, ainsi qu'ils le soulignent dans leur conclusion, diverses conditions sont nécessaires pour la réalisation d'un tel programme :

1° Il est indispensable de faire porter sur les investissements tout l'effort dont le pays est capable ;

2° Une politique financière saine doit offrir à l'épargne privée des perspectives raisonnables et l'orienter vers les investissements ;

3° Il est indispensable : a) de veiller à ce que le rééquipement ne soit pas entravé par manque de matières essentielles, tout en évitant autant que possible de recourir à des mesures de répartition officielle ;

b) de surveiller l'exportation des biens d'investissement et ne l'autoriser que dans la mesure où elle ne prive pas le pays d'un outil de production nécessaire ;

4° Il est absolument nécessaire de déterminer l'ordre dans lequel les grands travaux pourront s'effectuer ;

5° Il convient de réaliser une coordination assurant un accroissement rationnel et cohérent des principales activités économiques du pays ; une telle coordination exige une orientation d'ensemble de l'initiative privée et postule une coopération confiante de l'Etat et des organisations professionnelles, tant des travailleurs que des chefs d'entreprises.

## APERÇUS DE LA SITUATION ECONOMIQUE EN BELGIQUE

### CHARBONNAGES. —

**Activité :** La production du mois d'avril s'est élevée à 2.184.430 tonnes, soit une extraction journalière de 87.728 tonnes. Pour mai, la production est de l'ordre de 2.080.000 tonnes, correspondant à une moyenne journalière de 86.660 tonnes.

Depuis le début de l'année en cours, la moyenne journalière de la production charbonnière a évolué comme suit :

	Total	dont prisonniers de guerre (en tonnes)
Janvier 1947	82.865	21.088
Février	83.140	21.168
Mars	85.178	21.141
Avril	87.728	20.760
Mai	86.660	(Chiffre provisoire)

Le relèvement de la production correspond à un accroissement des effectifs occupés et à l'augmentation du rendement des ouvriers étrangers qui, novices il y a quelques mois, atteignent à présent des rendements plus élevés.

**Main-d'œuvre étrangère :** A la date du 29 mai 1947, le nombre des prisonniers de guerre inscrits dans nos charbonnages s'élevait à 29.070 unités, dont 5.212 comme ouvriers à veine. Toutefois, le nombre de prisonniers de guerre présents est sensiblement plus faible : respectivement 25.236 (total) et 4.190 (à veine) pour la journée précitée.

Le plan de libération actuellement arrêté, mais dont la réalisation dépend des possibilités de transport, prévoit cinq périodes, la première s'étendant du 15 mai au 8 juin, au cours de laquelle seraient démobilisés 8.000 prisonniers de guerre, dont 1.600 abatteurs. La démobilisation prendra fin dans le courant du mois d'octobre 1947.

Environ 2.000 prisonniers de guerre sont déjà inscrits pour rester en Belgique comme mineurs libres.

### COKE. —

La production de coke s'est élevée en avril 1947 à 367.920 tonnes, contre 347.170 tonnes en mars.

La consommation de charbon par les cokeries se rapproche à présent de 500.000 tonnes, comprenant environ 185.000 tonnes de charbons étrangers.

En avril 1937, la production de coke était de 466.000 tonnes et la consommation de charbon de 655.000 tonnes, dont 209.000 tonnes de charbons étrangers.

### SIDERURGIE. —

La production de lingots et de pièces moulées s'est élevée en avril 1947 à 233.680 tonnes, contre 229.000 tonnes en mars.

Compte tenu des perspectives meilleures en ce qui concerne l'approvisionnement du pays en coke, il serait question de porter à 161.000 tonnes le tonnage mensuel de coke destiné à la métal-

lurgie en juin 1947. Ceci ne correspondrait d'ailleurs qu'aux trois quarts de la consommation mensuelle de coke au cours des années d'avant-guerre.

### CONSTRUCTIONS METALLIQUES. —

Le personnel occupé en avril a été de 178.880 unités, le nombre d'heures de travail s'élève à près de 33.640.000.

Pour ce même mois, les expéditions totales se sont élevées à 2.550 millions de francs, contre une moyenne de 2.076 millions de francs pendant la seconde partie de 1946.

La part des exportations dans la valeur totale des expéditions reste plus ou moins stationnaire (28 % en avril 1947).

### VERRE A VITRES. —

La production de verre à vitres a atteint en avril 2.309.474 m<sup>2</sup>, soit 87 % de la moyenne mensuelle des années 1937 à 1939.

### INDUSTRIES TEXTILES. —

Les nombres-indices de la production dans les industries textiles ont évolué de la manière suivante au cours du premier trimestre de 1947, comparativement à décembre 1946 :

	1946		1947	
	Décembre	Janv.	Févr.	Mars
<b>Filature :</b>				
Lin	106,2	126,9	104,1	103,7
Coton	107,-	118,1	99,4	111,2
Jute	69,5	71,9	72,7	75,9
Laine peignée	127,1	151,8	125,4	172,2
Laine cardée	170,4	191,2	188,6	185,5
Chanvre	55,3	45,4	55,8	63,1
<b>Tissage :</b>				
Coton	120,7	133,5	128,2	145,9
Lin	110,5	144,-	95,5	105,9
Rayonne	115,8	130,3	119,1	139,8
Laine	144,6	160,1	145,8	159,1
Jute	89,8	85,3	89,2	97,9
<b>Indices globaux :</b>	105,9	116,5	106,-	114,7

L'activité se maintient en filature. En tissage, on constate un léger chômage intermittent dans la région de Renaix.

Pour le coton, les affaires paraissent un peu moins faciles étant donné, d'une part, l'intervention des Etats-Unis sur les marchés sud-américains et d'autre part, les réductions d'importations pratiquées par certains pays tels que la Suède et le Danemark.

En laine, la demande reste encore forte ce qui est dû vraisemblablement, pour la laine peignée, à l'insuffisance de peignages. Aussi bien en Belgique qu'à l'étranger, on souffre d'un manque de matériel de peignage, ce qui rend extrêmement difficile l'approvisionnement des filatures qui n'ont pas leurs propres peignages.



## INFORMATIONS FINANCIERES

### ASSEMBLEES ORDINAIRES

BANQUE DE BRUXELLES. — 26 juin.  
 CHARBONNAGES DE WINTERSLAG. — 23 juin.  
 Cie INTERNATIONALE DES WAGONS-LITS ET DES  
 GRANDS EXPRESS EUROPEENS. — 23 juin.  
 TUBES DE NIMY. — 24 juin.  
 « ELECTRAFINA ». — 25 juin.  
 FINANCIERE DES CAOUTCHOUCS. — 25 juin.  
 ELECTRICITE DE ROSARIO. — 26 juin.  
 CREDIT FONCIER D'EXTREME-ORIENT. — 26 juin.  
 TRAINS DE ROUES DU CENTRE. — 26 juin.  
 LES EXPLOSIFS YONCKITES. — 26 juin.  
 CH. DE FER GUILLAUME-LUXEMBOURG. — 28 juin.  
 ELECTRICITE BASSIN DE CHARLEROI. — 28 juin.  
 ELECTRICITE NORD DE LA BELGIQUE. — 28 juin.  
 « SHUN ». — 30 juin.  
 Cie DU LOMAMI ET DU LUALABA. — 30 juin.  
 PARISIENNE POUR L'INDUSTRIE ELECTRIQUE. — 30  
 juin, à Paris.  
 ATEL. DE CONSTRUCT. DE JAMBES-NAMUR. — 1 juillet.  
 Cie INDUSTRIELLE DU RUPEL. — 1 juillet.  
 SUCRERIE ET RAFFINERIE D'EMBRESIN. — 1 juillet.  
 ETABL. ADOLPHE DELHAIZE ET Cie. — 1 juillet.  
 CREDIT FONCIER AFRICAIN. — 1 juillet.  
 « FINANCO ». — 1 juillet.  
 INTERTROPICAL COMFINA. — 1 juillet.  
 « SYNKIN ». — 1 juillet.  
 CHEMIN DE FER DU KATANGA. — 1 juillet.  
 CH. DE FER LEOPOLDVILLE-KATANGA-DILOLO. — 1-7  
 « UNATRA ». — 2 juillet.  
 FONDERIES VERVIETOISES. — 2 juillet.  
 MINES D'OR DE KILO-MOTO. — 3 juillet.  
 Sté IMMOBILIERE AU KIVU (SIMAK). — 3 juillet.  
 PRODUITS CHIMIQUES DE LAEKEN. — 3 juillet.

### ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

« OLD ENGLAND », Bruxelles. — 23 juin. Transformation  
 des 70 parts de fondateur en 5.600 actions s. v. n., par voie  
 d'échange de 1 fondateur contre 80 actions.  
 TUBES DE NIMY — 24 juin. Fixation au 31 décembre de la  
 date de clôture de l'exercice social.  
 ETABLISSEMENTS HENKART VAN VELSEN ET LA-  
 OUREUX. — 25 juin. Prorogation de la durée de la société.  
 Transformation des actions de capital en parts sociales s. v. n.  
 Création de 3.900 parts sociales s. v. n. devant servir à la con-  
 version des parts de fondateur, à raison de 3 parts sociales pour  
 1 part de fondateur. Modifications aux statuts.  
 La NOUVELLE CERAMIQUE, à Amay. — 25 juin. Fusion  
 avec la S. A. Réfractaires de Gives-Andenne par l'absorption  
 de celle-ci et, à cette fin création de 5.700 parts soc., en portant  
 le capital de fr. 4.690.000 à fr. 6.240.000.  
 Seconde augmentation du capital, de fr. 6.240.000 à fr. 10 mil-  
 lions, par création de 23.100 parts soc. à offrir en souscription  
 à fr. 250 maximum, à raison de 1 nouvelle pour 2 parts soc.  
 anciennes.  
 Virement des réserves au capital d'une somme de fr. 31.500  
 représentant la valeur nominale de 140 parts soc. nouvelles à  
 créer et à remettre à l'Etat en compensation de la renonciation  
 par celui-ci à l'exercice du droit de souscription attaché aux  
 2.310 parts anciennes qui lui ont été attribuées du chef de l'impôt  
 sur le capital. Modifications aux statuts.  
 SYMETAIN. — 25 juin. Bilans exercices 1942 à 1945. Aug-  
 mentation du capital de 40 à 85 millions, à réaliser : a) à con-  
 currence de 40 ½ millions par prélèvement sur la réserve spéciale  
 et sans création de titres nouveaux ; b) à concurrence de 4 ½  
 millions par l'émission de 1.250 parts sociales nouvelles à sous-  
 crire au prix de fr. 3.600 par la Compagnie des Chemins de Fer  
 du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains.  
 S. A. MAISON LIBERALE, à Antoing. — 29 juin. Augmen-  
 tation du capital à concurrence de fr. 500.000 par création de  
 500 actions de capital nouvelles de fr. 1.000 à offrir en souscrip-  
 tion aux anciens actionnaires. Emission d'un emprunt obligataire  
 de fr. 1.000.000.

### SOUSCRIPTIONS

CERTIFICATS DE TRESORERIE DE L'ETAT BELGE. —  
 Emission de Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, en coupures  
 de fr. 1.000, 5.000, 10.000, 50.000 et 100.000.  
 Taux d'intérêt : 4 % net, payable annuellement le 1 juillet.  
 Prix d'émission : 98 %, les titres portant jouissance du  
 1 juillet 1947.  
 Les Certificats seront remboursables, au gré des porteurs,  
 au pair le 1 juillet 1952, ou à 105 % le 1 juillet 1957.  
 Le rendement est de 4,46 % net ou de 4,66 % net, suivant  
 que le porteur demandera le remboursement après 5 ans ou après  
 10 ans.  
 La souscription sera clôturée le 30 juin au plus tard.  
 SOCIETE BELGE DE CERAMIQUE « CERABEL ». — La  
 Société de Bruxelles pour la Finance et l'Industrie (BRUFINA)  
 offre actuellement en souscription publique 12.500 act. de capital  
 de fr. 500 de la Société Belge de Céramique « Cérabel », au  
 prix de fr. 1.400 par action, contre délivrance immédiate des  
 titres.  
 La souscription sera clôturée dès que les demandes atteindront  
 le nombre de titres offerts.  
 ETABLISSEMENTS LEVACQ, à Binche. — Emission de  
 4.000 bons de caisse de fr. 1.000 nominal, productifs d'un intérêt  
 de 4 ½ % net, payable annuellement le 1 juin.  
 Ils sont remboursables au plus tard le 1 juin 1957, à leur  
 valeur nominale de fr. 1.000 net. Faculté de remboursement anti-  
 cipé, au pair, à partir du 1 juin 1950.  
 Ces bons de caisse sont émis à fr. 950 plus les intérêts courus  
 à partir du 1 juin 1947, date de jouissance des titres.  
 Leur rendement ressort à 5,15 % net environ, compte tenu de  
 la prime de remboursement.  
 BRASSERIE DE LEOPOLDVILLE.  
 Sté INTERNATIONALE DE BRASSERIE (INTERBRA).  
 Jusqu'au 11 juillet, les porteurs d'actions de ces sociétés peu-  
 vent souscrire à des act. de fr. 500 de la S. A. Bouteillerie de  
 Léopoldville. Conditions : à titre irréductible : 1 act. Bouteillerie  
 de Léopoldville pour :  
 3 act. de capital ou de dividende Brasserie de Léopoldville,  
 sans distinction de catégorie,  
 ou 50 act. Interbra.  
 Le prix d'émission de fr. 532,50 est payable à raison de fr.  
 157,50 au moment de la souscription ; le solde de fr. 375, sur  
 appels de fonds qui seront décidés par le Conseil d'Administra-  
 tion.  
 Pour les act. Brasserie de Léopoldville, l'exercice du droit de  
 souscription se constate par l'estampillage des titres ; pour les  
 act. Interbra, par la remise du coupon n° 7.  
 Des souscriptions à titre réductible peuvent être déposées,  
 moyennant versement de fr. 57,50 à la souscription et de fr. 100  
 à la répartition.  
 LA PILE LUMINA BELGE. — Jusqu'au 31 juillet, mise en  
 souscription des 2.130 act. privilégiées nouvelles créées par déci-  
 sion de l'assemblée extraordinaire du 7 mars 1947.  
 Conditions : 1 privilégiée nouvelle, à fr. 540, pour 5 titres  
 anciens (privilégiés, ordinaires ou parts de fondateur indis-  
 tinctement).  
 Le droit de souscription s'exerce par la remise du coupon n° 7  
 des privilégiées anciennes et du coupon n° 22 des act. ordinaires  
 et des parts de fondateur.  
 Les actionnaires peuvent souscrire à titre réductible.  
 La Banque de Bruxelles est chargée de recevoir les souscriptions  
 à ces diverses émissions.  
 RECOUPONNEMENTS, REPARTITIONS, etc.  
 S. E. M. — SOCIETE D'ELECTRICITE ET DE MECA-  
 NIQUE.  
 FORGES ET LAMINOIRS DE BAUME.  
 Recouppement des actions.  
 RESIDENCE PALACE. — Paiement de fr. 325 net par part  
 à titre de dividende forfaitaire de liquidation, contre remise des  
 titres.